



# GUIDE DE L'OFFICIEL

Saison 2018

RESTEZ EN CONTACT AVEC LA LIGUE



[athle@lapl.fr](mailto:athle@lapl.fr)



02 40 58 61 51



[paysdelaloire.fr](http://paysdelaloire.fr)

Les officiels d'Athlétisme diplômés ou en formation disposent avec ce livret « Guide de l'Officiel » de la réglementation officielle mise à jour.

Indispensable lors des formations théoriques et pratiques pour les candidats à l'examen régional, il est aussi utilisé par les officiels régionaux et fédéraux dans leur formation continue effectuée dans les jurys des compétitions.

A disposition des clubs sur le site de la Ligue, ces livrets doivent circuler pour attirer de nouveaux licenciés à rejoindre les équipes des commissions départementales et régionales des officiels.

Merci à tous les officiels pour leur investissement bénévole au service des athlètes et clubs de la Ligue.

**Joseph BARON**  
**Président**

Tous les deux ans, les règlements techniques de l'Athlétisme évoluent, il est donc logique que la Ligue publie un nouveau Guide de l'officiel. Celui-ci est le support idéal pour les nouveaux officiels qui souhaitent rejoindre les équipes de juges des cinq départements de la Ligue des Pays de la Loire. Sans avoir la prétention de remplacer les documents nationaux et internationaux, il est le compagnon indispensable, sur les formations, sur les stades ou autres sites de compétitions. Il ne remplace pas non plus les séances d'actualisations organisées par chaque comité départemental. La fonction principale d'un officiel, c'est de valider la performance de l'athlète, dans le respect des règles.

Des grands moments de l'Athlétisme international vont se dérouler en France, et dès maintenant, n'hésitez pas à vous former, vous informer, vous actualiser sur les règles de l'Athlétisme. Important aussi, un officiel doit être licencié FFA (minimum Encadrement), la licence, c'est son assurance sur un lieu de compétition.

Mes remerciements à l'équipe de la COTR (Xavier, Bernard, Jacques et Philippe) pour la réalisation de ce Guide de l'officiel.

En ce début d'année, je vous présente mes meilleurs vœux 2018, de santé, de réussites sportives et de bonheur.

Sportez-vous bien en Pays de la Loire, et à bientôt sur les sites de compétitions !!!!

**Patrick TAFFOREAU**  
**Président de la**  
**Commission des Officiels Pays de la Loire**

# Mes Coordonnées

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone Fixe : ..... Mobile : .....

E-mail : .....

N° de licence : ..... Club : .....

## Les officiels et les différents niveaux

[ Niveau 1 – Niveau 2 – Niveau 3 – Niveau 4 ]

### Diverses fonctions

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Directeur de compétition</li><li>- Directeur de réunion</li><li>- Directeur technique</li><li>- <b>Juge général</b> de la compétition (Juge arbitre)</li><li>- <b>Juge général</b> concours (Juge arbitre)</li><li>- <b>Juge général</b> courses (Juge arbitre)</li><li>- <b>Juge général</b> départs (Juge arbitre)</li><li>- <b>Juge général</b> Epreuves Combinées (Juge arbitre)</li><li>- <b>Juge général</b> de la Chambre d'Appel (Juge arbitre)</li><li>- <b>Juge général</b> secrétariat (Juge arbitre)</li><li>- Secrétaire fédéral SIF</li><li>- Secrétaire régional SIR (piste) – SIC (hors stade)</li><li>- Animateur commentateur</li><li>- Coordonnateur des départs</li><li>- <b>Juge départ</b> (starter)</li><li>- <b>Juge départ</b> rappel – Aides <b>Juge départ</b></li><li>- Chronométreurs (manuel)</li><li>- Juge chef et Adjoints de photo d'arrivée</li><li>- Juge marche</li><li>- Délégué Médical</li><li>- Délégué contrôle anti-dopage et Escortes</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Juge sauts<ul style="list-style-type: none"><li>- Longueur      Triple saut</li><li>                         et Préposé à l'Anémomètre</li></ul></li><li>- Perche              Hauteur</li><br/><li>- Juge lancers<ul style="list-style-type: none"><li>- Marteau              Javelot</li><li>- Disque                Poids</li></ul></li><br/><li>- Juge courses<ul style="list-style-type: none"><li>- Juge aux arrivées</li><br/><li>- Commissaire de courses</li><li>                         Plus Préposé à l'Anémomètre</li><li>                         et mise en place des haies</li></ul></li><li>- Juge de relais<ul style="list-style-type: none"><li>- Responsable matériel</li></ul></li></ul> |
|---|---|

# ORGANIGRAMME

## Haute compétition - régional

Commission Sportive et d'Organisation Nationale  
Commission Sportive et d'Organisation Régionale  
Commission Sportive et d'Organisation Départementale

### Directeur de compétition

Planification de l'organisation technique d'une compétition. Diriger l'interaction entre les participants à la compétition.

### Directeur de réunion (jury)

La fonction de Directeur de Réunion ne nécessite pas qu'elle soit tenue par un Juge Général. Un juge qualifié pour les sauts en exemple mais maîtrisant les connaissances nécessaires à la fonction de Directeur de réunion peut assurer cette tâche.

Animateur- Commentateur - Juge général Chambre d'appel – Juge général secrétariat

Juge chef Photo - **Juge Général Compétition** - Directeur Technique

Juge général Sauts - Juge général Lancers - Juge général E C - Juge général Courses -  
Juge général Départs

Délégué Médical - Délégué CSO - Délégué fédéral contrôle antidopage

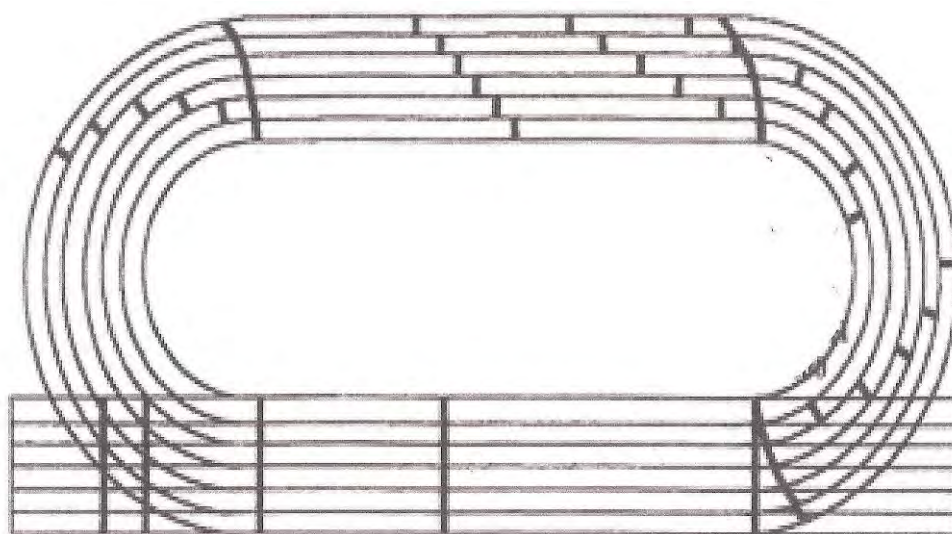
### Coordonnateur départs

Juge départ – Juge départ rappel – Juge Aide départ

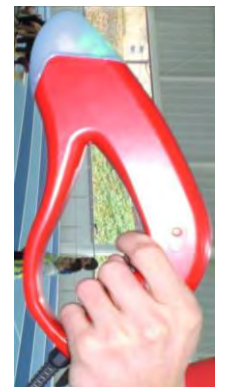
**Chef Juge Marche** - Juges Marche

### Juges Chef Concours

Hauteur - Longueur - Perche - Triple Saut - Poids - Disque - Javelot - Marteau



Arrivée



#### Ne pas oublier de consulter chaque année :

Les règlements spécifiques de certaines épreuves  
« Règlement des épreuves nationales ».

#### Documents périodiques :

Le règlement sportif FFA portant sur les règles techniques des compétitions internationales

## **Le Directeur de compétition** (Niveau juge général si possible)

- Préparation technique avant et pendant la compétition.
- Planification générale de la compétition :
- Épreuves, horaires, choix des responsables, bilan ultérieur.

## **Le directeur de réunion**

- Le directeur sera responsable du bon déroulement de la réunion sur le terrain
- Il devra vérifier que tous les officiels sont présents pour assumer leurs fonctions, désigner des remplaçants si nécessaire et aura toute autorité pour mettre fin aux fonctions de tout officiel qui ne respecte pas les règles.

## **Le directeur technique**

(Au niveau régional c'est le juge général qui assure cette fonction)

Il vérifie la conformité des installations du stade :

(Piste, secteur, zone de chute, l'ensemble du matériel et engins de lancer).

## **Le juge-général**

- Il a autorité sur l'ensemble de la réunion dans l'application des règlements, il se fait si besoin le conciliateur entre le jury et les athlètes, il intervient en collaboration avec les directeurs de réunion et technique.
- Il peut y avoir un juge général ou plusieurs par type d'épreuve : courses, concours, départs, épreuves combinées et courses hors stade.
- Il supervise le bon déroulement de toutes les épreuves et fait respecter les montées de barres (hauteur et perche).
- Contrôle le nombre, la hauteur et les contre poids des haies.
- Contrôle l'exactitude de la performance en cas de record.
- Contrôle les résultats des concours.
- Peut disqualifier pour les fautes (passage de témoin, passage de rivière, passage de haies, obstruction dans la course, comportement antisportif d'un coureur, course dans un autre couloir, empiètement sur la ligne intérieure du couloir).
- Peut intervenir en cas de désaccord entre les juges à l'arrivée.
- Le juge général aura le pouvoir de prononcer la nullité de l'épreuve ainsi que sa tenue ultérieure si, selon lui, les circonstances l'exigent.

**- Le Juge général ne devra pas agir en qualité de Juge ou de Commissaire mais il pourra prendre toute mesure ou toute décision conforme aux règles sur la base de ses propres observations et peut annuler une décision d'un Juge.**

- En cas de problème disciplinaire l'autorité du Juge général s'étend sur un espace allant de la zone d'échauffement jusqu'au site de compétition.
- Dans tous les autres cas, Le Juge général désigné pour l'épreuve à laquelle l'athlète participe ou participait, détiendra l'autorité.
- Il peut réexaminer sa décision initiale.



## Juge général chambre d'appel

- Reçoit la confirmation des athlètes et distribue les dossards (courses et concours), vérifie la tenue des athlètes en fonction de leur épreuve et consigne les divers objets non autorisés.

## Secrétariat

- Gestion de la compétition dans son ensemble (toujours sous l'autorité d'un juge général)
- Préparation de la compétition (sur logica)
- Constitution des feuilles de courses (séries, finales) et de concours
- Affichage des résultats.

Juge général des départs (avec au moins niveau Juge départ 2)

- Son rôle est de superviser la procédure des départs et ne devra pas agir en qualité de juge départ ou de commissaire.
- En cas de carton jaune du juge général départ (comportement antisportif ou inconvenant d'un athlète ou plusieurs), l'équipe des départs devra présenter un carton vert à l'ensemble des athlètes afin de préciser que cela ne concerne que le comportement des athlètes, indépendamment du départ.

# LES COURSES

## Le juge Courses

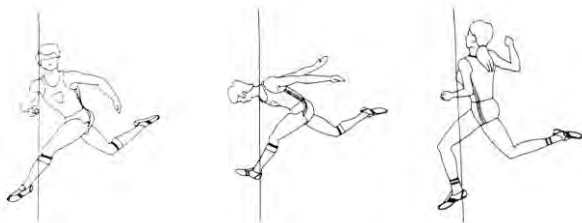
Les diverses fonctions :

- Juge arrivée
- Commissaire courses
- Préposé à l'Anémomètre
- Préposé à la mise en place des haies et des barrières de steeple
- Juge de relais (Transmission des témoins dans les relais et bousculade)

### **Juge aux arrivées**

Le chef des juges

- Positionne l'échelle des juges (côté pelouse intérieur de la piste) avec un recul d'au moins 5m.
- Détermine la fonction de chaque Juge.
- Prend le 1<sup>er</sup> athlète et supervise l'ensemble de la course
- Le 1<sup>er</sup> juge prend le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> athlète
- Le 2<sup>e</sup> juge prend le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> athlète.
- Le 3<sup>e</sup> juge prend le 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> athlète.
- etc. (la formule permet de doubler tous les athlètes)



Les concurrents seront classés dans l'ordre dans lequel une partie quelconque de leur corps (c'est à dire leur torse, mais non la tête, le cou, les bras, les jambes, les mains ou les pieds) atteint le plan vertical du bord intérieur de la ligne d'arrivée.

Sur les courses de 800 m et plus, il indique ou fait indiquer avec l'aide d'une cloche, le dernier tour à chaque athlète et sur ces mêmes courses, pour faciliter le classement, il fait ranger les athlètes en colonne dès leur franchissement de la ligne d'arrivée.

Seul un juge restera derrière le poteau, les autres se répartiront sur une colonne au-delà de la ligne d'arrivée, de préférence au-delà des 10 m.

Il enregistre sur sa feuille de la course la place, et les temps de chaque athlète qui lui seront donnés par le chef chronométrateur.

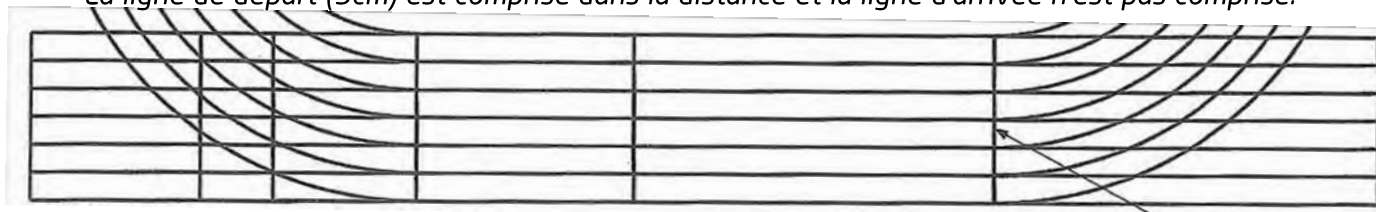
Sur l'épreuve de marche et les courses de 3000 m et plus, les juges aux arrivées assurent le pointage à chaque tour sur des feuilles spéciales. (Voir exemple page suivante)

En cas de désaccord des juges sur l'ordre d'arrivée, le problème sera soumis au juge général qui prendra une décision.

**Autres fonctions** (facultatives suivant l'importance de la compétition) :

Aide à la mise en place des haies sous la responsabilité du juge général courses.

La ligne de départ (5cm) est comprise dans la distance et la ligne d'arrivée n'est pas comprise.



Différentes ligne de départ en exemple les 110, 100, 80 et 50m

Arrivée

La longueur standard d'une piste est de 400 m

La mesure sera prise vers l'extérieur à 30 cm du bord intérieur de la bordure ou, s'il n'y a pas de bordure, à 20 cm de la ligne marquant l'intérieur de la piste, pour ce qui est du 1<sup>er</sup> couloir.

Les suivants seront mesurés à 20 cm de la ligne.

Lorsque les courses se courent sur plusieurs tours (séries, demi-finales et finale), les délais de temps du tableau ci-dessous doivent être respectés entre chaque tour.

Distances	Temps
Jusqu'au 200 m inclus	45'
Au-delà de 200 m et jusqu'au 1000 m inclus	90'
Au-delà du 1000 m	Pas le même jour

## Dossards

Lorsque les athlètes reçoivent 2 dossards, ils doivent être fixés sur la poitrine et dans le dos par 4 épingles.

Lorsque les Athlètes ne reçoivent qu'un dossard, il sera aussi fixé (par 4 épingles) :

- dans le dos pour les courses jusqu'à 400m inclus,
- sur la poitrine pour les courses au delà de 400m.

Pointeur Nom :		Prénom :							
3000m	Tour effectués		1	2	3	4	5	6	7
	Distance parcourue	200	600	1000	1400	1800	2200	2600	3000
	Tour restants	7	6	5	4	3	2	1	arrivée
	Distance à parcourir	2800	2400	2000	1600	1200	800	400	0
Dossard									
Dossard									
Dossard									
Dossard									
Dossard									

**Fiches téléchargeables sur le site de la ligue**

Pointeur Nom :		Prénom												
5000m	Tour effectués		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	Distance parcourue	200	600	1000	1400	1800	2200	2600	3000	3400	3800	4200	4600	5000
	Tour restants	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	arrivée
	Distance à parcourir	4800	4400	4000	3600	3200	2800	2400	2000	1600	1200	800	400	0
Dossard														
Dossard														
Dossard														
Dossard														
Dossard														

## Anémomètre

L'anémomètre sera lu en mètres par seconde, arrondi au dixième de mètre par seconde supérieur dans la direction positive.

- C'est ainsi qu'on lira +2,03 mètres par seconde et qu'il sera noté +2,1.
- Une lecture de moins 2,03 mètres par seconde sera notée moins 2.

Sauts	Emplacements	Durée	Déclenchement à partir de :
Longueur	20 m de la planche d'appel et 2 m maxi du couloir	5"	40 m de la planche d'appel ou lorsque l'athlète part
Triple saut	20 m de la planche d'appel et 2 m maxi du couloir	5"	35 m de la planche d'appel ou lorsque l'athlète part

Lorsque les athlètes ont le choix de plusieurs planches, il serait plus judicieux de positionner l'anémomètre à 20 m de la planche la plus éloignée.



La hauteur de l'anémomètre est dans tous les cas de 1,22 m

Courses	Emplacements	Durée	Déclenchement à partir de :
50	25 m ligne d'arrivée 2 m maxi du 1 <sup>er</sup> couloir	5"	A la flamme ou signal lumineux du pistolet
100	50 m ligne d'arrivée 2 m maxi du 1 <sup>er</sup> couloir	10"	A la flamme ou signal lumineux du pistolet
200	50 m ligne d'arrivée 2 m maxi du 1 <sup>er</sup> couloir	10"	Lorsque le 1 <sup>er</sup> athlète entre dans la ligne droite
50 m haies	25 m ligne d'arrivée 2 m maxi du 1 <sup>er</sup> couloir	5"	A la flamme ou signal lumineux du pistolet
80/100/110 haies	50 m ligne d'arrivée 2 m maxi du 1 <sup>er</sup> couloir	13"	A la flamme ou signal lumineux du pistolet
200 m haies	50 m ligne d'arrivée 2 m maxi du 1 <sup>er</sup> couloir	13"	Lorsque le 1 <sup>er</sup> athlète entre dans la ligne droite

### Homologation d'un record :

La vitesse du vent ne doit pas dépasser 2 m/s. (en épreuve individuelle)

(Si pour des raisons matérielles l'anémomètre doit être placé dans le sens négatif de la course, Il convient d'inverser la lecture, le plus devient le moins et le moins devient le plus).



### En épreuves combinées : La vitesse moyenne du vent ne doit pas dépasser 2 m/s

- La vitesse moyenne (basée sur la moyenne des vitesses du vent, mesurées pour chaque épreuve individuelle, et divisées par le nombre de ces épreuves) n'excédera pas 2 m/s.

- En concours, la vitesse du vent considérée est celle de l'essai dont la performance est cotée.

- Exemple décathlon : si l'on prend les vitesses du 100 m (+ 4,6), de la longueur (+ 2,3) et du 110 m haies (-1,4),

la moyenne des trois épreuves est : + 1,8333333, soit + 1,9 m/s.

### **Commissaires de courses**

Ils sont sous la responsabilité du chef des commissaires qui se chargera de les placer.

Lorsqu'un commissaire observe qu'un athlète a couru en dehors de son couloir, ou qu'un passage de témoin a eu lieu en dehors de la zone de transmission, il devra immédiatement marquer, à l'aide d'un matériau approprié, l'endroit sur la piste où la faute a été commise.

Ils vérifient que les coureurs de haies et de steeple passent correctement les obstacles.

Ils s'assurent que dans le 800 m, les relais 4 x 200 m et 4 x 400 m, les coureurs quittent régulièrement leurs couloirs pour se rabattre à la corde.

Pour tous les relais, la ligne d'arrivée doit être franchie avec le témoin dans la main du dernier relayeur.

En cas d'infractions chaque commissaire indique la faute au chef commissaire qui lève et maintient levé un drapeau jaune, pour signaler au juge général le lieu et la raison de ou des infractions.

Seul le Juge général peut disqualifier.



Autre fonction : (suivant l'importance de la compétition) Aident à la mise en place des haies et des barrières de steeple.

## Juge de relais

Pour chaque transmission effectuée en couloirs, un officiel désigné s'assurera que les athlètes sont placés correctement dans leur zone de transmission.

- Le juge responsable du passage doit signaler, à la demande du juge général, que tout est prêt dans sa zone de transmission. (drapeau rouge « pas prêt » ; drapeau blanc « prêt »).

- Les juges doivent surveiller très attentivement que le témoin a bien été transmis d'un athlète à un autre athlète à l'intérieur de la zone de passage. La transmission est effectuée lorsque le témoin est uniquement dans la main du coureur qui le reçoit. C'est la position du témoin qui est déterminante ; la position des pieds des athlètes, de leurs mains ou de leur corps n'a aucune importance.

- Si le témoin tombe pendant la transmission, il doit être ramassé par l'athlète qui l'a fait tomber. Il peut quitter son couloir pour récupérer le témoin à condition de repartir de l'endroit où le témoin a été lâché, sans gêner un autre athlète.

- Il n'est pas possible que le témoin soit lancé d'un concurrent à un autre, ils surveillent les éventuelles bousculades. Les juges doivent observer exactement ce qui se produit lors de tels incidents.

- Quand toutes les équipes ont transmis les témoins, le juge responsable de la zone de transmission, informe le juge général des courses :

- Si le passage des témoins est bon, un drapeau blanc sera levé.

- En cas d'infraction, le commissaire responsable de la zone de transmission, lèvera un drapeau jaune, et le maintiendra levé jusqu'à l'arrivée du juge général. C'est le juge général qui décidera, au vu de l'infraction, de disqualifier ou non la ou les équipes concernées. Le commissaire devrait immédiatement marquer, à l'aide d'un matériau approprié, l'endroit sur la piste où l'infraction a été commise.

- L'échange du témoin se fera uniquement sur la zone de passage.

- qui est de 30 m pour les relais 4 x 60 – 4 x 100 - 4 x 200

- qui est de 20 m pour les relais 4 x 400 – 4 x 800 – 4 x 1000 – 4 x 1500 – 800/200/200/800



### Les relais : Diverses zones de transmission

X	4 x 60 m	zone transmission de <b>30 m</b> (marques noire)	↓
↓	4 x 100 m	zone transmission de <b>30 m</b> (marques jaune)	↓
↓	4 x 200 m	zone transmission de <b>30 m</b> (marques bleu)	↓
	4 x 400 m et autres	zone transmission de <b>20 m</b> (marques bleu)	↓

Les athlètes en attente doivent se trouver dans la zone de transmission

- Les coureurs des troisième et quatrième parcours du 4 x 400 m devront, sous la direction de l'officiel désigné, se placer d'eux-mêmes dans leur position d'attente, dans le même ordre (de la corde vers l'extérieur) que celui de leurs équipiers respectifs lorsqu'ils ont accompli 200 mètres de leur parcours. Une fois que les concurrents qui arrivent ont passé ce point, les athlètes qui attendent doivent rester dans cet ordre et ne pas changer de position au début de la zone de transmission. Si un athlète ne respecte pas cette règle, il entraînera la disqualification de son équipe.

Note : dans le relais 4 x 200 m (si cette épreuve n'est pas courue entièrement en couloir) les athlètes du quatrième parcours s'aligneront dans l'ordre de la ligne de départ (de la corde vers l'extérieur).

Note : la règle de transmission de 30 m ne s'applique pas en salle

- Le passage du témoin commence dès qu'il est touché par le coureur receveur et est terminé seulement au moment où il est uniquement dans la main du coureur receveur.

Le témoin est donné de main à main



### Courses autorisées par catégories sur piste en plein air et épreuves marche

Epreuves	SH	SF	EH	EF	JH	JF	CH	CF	MH	MF	BH	BF
50 m									*	*	*	*
100 m	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
200 m	*	*	*	*	*	*	*	*				
400 m	*	*	*	*	*	*	**	**				
800 m	*	*	*	*	*	*	*	*				
1000 m	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
1500 m	*	*	*	*	*	*	*	*				
mile	*	*	*	*								
2000 m	*	*	*	*				+		* +	+	+
3000 m	*	*	*	*	*	* +	* +	* +	* +			
5000 m	* +	*	* +	*	* +	* +	+	+				
10000 m	* +	*	* +	*	* +	* +	+					
20000 m	+		+		+	+						
50 m haies										*	*	*
80 m haies									*	*		
100 m haies		*		*		*		*	*			
110 m haies	*		*		*		*					
200 m haies									*	*		
400 m haies	*	*	*	*	*	*	**	**				
2000m steeple						*	*	*				
3000m steeple	*	*	*	*	*	*						
Relais 4 x 60 m									*	*	*	*
4 x 100 m	*	*	*	*	*	*	*	*				
4 x 200 m	*	*	*	*	*	*						
4 x 400 m	*	*	*	*	*	*						
4 x 800 m	*	*	*	*	*	*						
4 x 1000 m							*	*				
4 x 1500 m	*	*	*	*	*	*						
800x200x200x800									*	*		
Course durée	60' *+	60' *+	60' *+	60' *+	60' *+	60' *+	45' +	30' *+				

\* courses, + marche, \*\* (Règlement spécifique aux interclubs seniors)

Autres règles générales :

Lors de toutes compétitions, ce qui suit devrait être considéré comme une aide non autorisée et peut être sanctionné :

- La possession ou l'utilisation de caméscopes, tablettes, Iphone, téléphones portables ou tout appareil similaire.
- Le visionnage d'image prise par des personnes extérieures dans la zone de compétition. Le port d'un moniteur cardiaque (ou de vitesse/distance ou de contrôle d'amplitude de foulée) n'est pas interdit.

Tout athlète donnant ou recevant des conseils de toute personne dans l'aire de compétition durant une épreuve devra être averti par le juge général et informé qu'en cas de récidive, il se verra disqualifié de cette épreuve. Sauf dans la zone réservée aux entraîneurs.

Toute performance accomplie jusqu'à ce moment ne sera dès lors pas prise en compte.

Le port du maillot du Club, (officiellement approuvé et de la même couleur à l'avant et à l'arrière), est obligatoire lors de tous les Championnats, Critériums et Coupes de niveau départemental, régional et national.

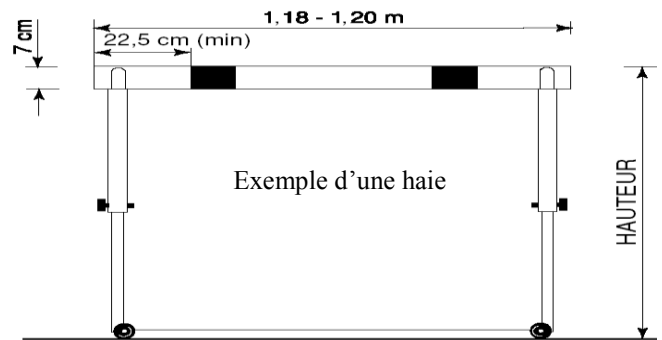
Chaque juge général dans son espace de compétence aura le pouvoir d'avertir ou d'exclure de la compétition tout athlète se comportant d'une manière antisportive ou inconvenante. L'avertissement pourra être signalé à l'athlète en lui montrant un carton jaune, et l'exclusion en lui montrant un carton rouge.

Les avertissements et les exclusions seront mentionnés sur la feuille de résultats.

Ce qui n'est pas considéré comme des aides interdites : une communication entre un athlète et son entraîneur qui ne se trouve pas dans la zone de compétition, dans la mesure où cela n'entrave en rien le bon déroulement de la compétition (pour se faire on peut aménager des zones réservées aux entraîneurs, à proximité de la zone de compétition).

## Les courses de haies

La haie sera conçue de telle manière qu'il faudra exercer une poussée horizontale, correspondant à un poids d'au moins 3,6 kg, appliqué au milieu du bord supérieur de la barre supérieure pour la renverser.



Note : le 200 m haies minimales comporte 10 haies. La dernière haie est la même que celle du 110 m haies qui se trouve à 14 m 02 de l'arrivée. Sachant que les intervalles sont de 18 m 28, nous devrions avoir entre le départ et la 1<sup>ère</sup> haie 21 m 46.

### Les règles :

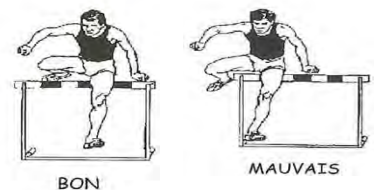
- Toutes les courses de haies se courent en couloirs. Chaque athlète devra franchir chaque haie et se tenir dans son couloir d'un bout à l'autre de la course.

### Un athlète sera disqualifié dans les cas suivants :

- Tout athlète devra franchir chaque haie. Le non franchissement d'une haie entraînera la disqualification.

- Si son pied ou sa jambe se trouve, au moment du franchissement, sur un côté ou l'autre de la haie, en dessous du plan horizontal du haut de n'importe quelle haie au moment du franchissement. Ce qui signifie que le fait de toucher une haie n'entraîne pas une disqualification, mais que le fait de passer le pied ou la jambe (jambe morte ou jambe d'attaque) sur le côté de la haie sans le (ou la) lever suffisamment constitue une infraction.

- Si, de l'avis du Juge général, il renverse délibérément une haie quelle qu'elle soit.



- Un athlète sera également disqualifié s'il renverse ou déplace de façon significative une haie dans un autre couloir, de manière directe ou indirecte. (à moins qu'il n'y ait aucune conséquence ou obstruction sur un ou plusieurs athlètes dans la course).

## Les courses de haies

### Hommes Saison hivernale

Catégories	Distance	Nombre haies	Marques Couleur	Hauteur	Départ 1 <sup>ère</sup> haie	Ecart entre les haies	Dernière haie Arrivée
Be	50 m	5	Orange	0 m 65	11 m 50	7 m 50	8 m
Mi	50 m	4	Jaune	0 m 84	13 m 00	8 m 50	11 m 50
Ca	50 m	4	Bleu	0 m 91	13 m 72	9 m 14	8 m 86
	60 m	5	Bleu	0 m 91	13 m 72	9 m 14	9 m 72
Ju Vé	50 m	4	Bleu	0 m 99	13 m 72	9 m 14	8 m 86
	60 m	5	Bleu	0 m 99	13 m 72	9 m 14	9 m 72
Es Se	50 m	4	Bleu	1 m 06	13 m 72	9 m 14	8 m 86
	60 m	5	Bleu	1 m 06	13 m 72	9 m 14	9 m 72

### Femmes

Be	50 m	5	Orange	0 m 65	11 m 50	7 m 50	8 m
Mi	50 m	4	Orange	0 m 76	12 m 00	8 m 00	14 m 00
Ca	50 m	4	Jaune	0 m 76	13 m 00	8 m 50	11 m 50
	60 m	5	Jaune	0 m 76	13 m 00	8 m 50	13 m 00
Ju Es Se Ve	50 m	4	Jaune	0 m 84	13 m 00	8 m 50	11 m 50
	60 m	5	Jaune	0 m 84	13 m 00	8 m 50	13 m 00

### Hommes Saison estivale

Catégories	Distances	Nombre Haies	Marques Couleur	Hauteur	Départ 1 <sup>ère</sup> haie	Ecart entre les haies	Dernière haie Arrivée
Be	50 m	5	Rouge	0 m 65	11 m 50	7 m 50	8 m 50
Mi	80 m	8	Blanc	0 m 84	12 m 00	8 m 00	12 m 00
	100 m	10	Jaune	0 m 84	13 m 00	8 m 50	10 m 50
	200 m	10	Bleu	0 m 76	21 m 46	18 m 28	14 m 02
Ca	110 m	10	Bleu	0 m 91	13 m 72	9 m 14	14 m 02
	400 m	10	Verte	0 m 84	45 m 00	35 m 00	40 m 00
Ju et Vé	110 m	10	Bleu	0 m 99	13 m 72	9 m 14	14 m 02
Es - Se	110 m	10	Bleu	1 m 06	13 m 72	9 m 14	14 m 02
Ju - Es - Se	400 m	10	Verte	0 m 91	45 m 00	35 m 00	40 m 00

### Femmes

Be	50 m	5	Rouge	0 m 65	11 m 50	7 m 50	8 m 50
Mi	50 m	5		0 m 76	11 m 50	7 m 50	8 m 50
	80 m	8	Blanc	0 m 84	12 m 00	8 m 00	12 m 00
	100 m	10	Jaune	0 m 84	13 m 00	8 m 50	10 m 50
	200 m	10	Bleu	0 m 76	21 m 46	18 m 28	14 m 02
Ca	100 m	10	jaune	0 m 76	13 m 72	9 m 14	14 m 02
	400 m	10	Verte	0 m 76	45 m 00	35 m00	40 m 00
De ju à Ma	100 m	10	Jaune	0 m 84	13 m 72	9 m 14	14 m 02
	400 m	10	Verte	0 m 76	45 m 00	35 m00	40 m 00



## Les épreuves en salle (épreuves officielles)

### Femmes

Cat	50	60	200	400	800	1000	1500	mile	3000	5000	50h	60h	Ht	Per	Long	TS	Pds	Ma	EC	Rel
Be	*					*					*		*	*	*	*	*	*	*	*
Mi	*					*					*		*	*	*	*	*	*	*	*
Ca	*	*	*	*	*	*	*				*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Ju	*	*	*	*	*	*	*				*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Es	*	*	*	*	*	*	*		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Se	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

### Hommes

Be	*					*					*		*	*	*	*	*	*	*	*
Mi	*					*					*		*	*	*	*	*	*	*	*
Ca	*	*	*	*	*	*	*				*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Ju	*	*	*	*	*	*	*				*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Es	*	*	*	*	*	*	*		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Se	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

**Le steeple :** Les distances standard sont : 2000 m et 3000 m.

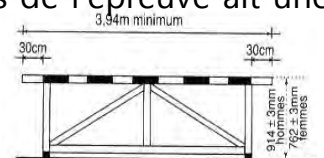
3000 m, il y aura cinq sauts par tour complet, 35 au total dont 28 franchissements de barrières et 7 sauts de rivière. (Le saut de la rivière étant le quatrième). La distance entre le départ et le premier passage de la ligne d'arrivée ne comprend pas de sauts.

2000 m, il y aura 23 franchissements dont 18 franchissements de barrières et 5 sauts de rivière. (Le premier saut étant la troisième haie du tour et le saut de la rivière en 2<sup>e</sup>).

Les barrières doivent être également réparties, la distance entre les obstacles étant approximativement le cinquième de la longueur du tour.

Les barrières mesureront 0,914 m de haut pour les épreuves masculines et 0,762 m pour les épreuves féminines ( $\pm 3$ mm pour les deux hauteurs) et auront une largeur minimale de 3,94 m. Il est recommandé que la première barrière franchie au cours de l'épreuve ait une largeur minimale de 5m.

La barrière sera placée sur la piste de telle manière que sa barre supérieure surplombe de 30 cm le bord intérieur de la piste.



Un athlète peut franchir chaque barrière de quelque manière que ce soit.

La rivière, y compris la barrière, devra mesurer 3,66 m ( $\pm 2$  cm) de longueur et 3,66 m ( $\pm 2$  cm) de largeur.

Au départ d'une course, la surface de l'eau doit être au niveau de la piste avec une tolérance de 2 cm.

Chaque athlète doit franchir chaque barrière et passer au-dessus ou dans l'eau.

Sera disqualifié tout athlète qui :

- ne franchit pas une barrière
- passe d'un côté ou de l'autre de la barrière
- passe le pied ou la jambe en-dessous du plan horizontal déterminé par le bord supérieur d'une barrière quelconque au moment du franchissement.





## Organisation des courses

Des éliminatoires (séries) seront organisées pour les courses où le nombre d'athlètes est trop élevé pour que l'épreuve puisse se dérouler en un seul tour (finale).

Lorsqu'il y a des tours préliminaires, tous les athlètes doivent y participer pour s'y qualifier.

Les séries, quarts de finales et demi-finales seront composés par les délégués techniques désignés, ou par le comité organisateur.

### Exemple d'organisation pour un 100 m avec 26 athlètes engagés

Liste des engagés, classés en fonction de leur performance :

A 11"56	B 11"63	C 11"69	D 11"77
E 11"82	F 11"83	G 11"88	H 12"10
I 12"15	J 12"17	K 12"22	L 12"24
M 12"25	N 12"31	O 12"37	P 12"38
Q 12"43	R 12"50	S 12"54	T 12"56
U 12"66	V 12"76	W 12"77	X 12"79
Y 12"85	Z 12"99		

Le tour préliminaire sera composé de 4 séries. La répartition dans les séries sera faite en fonction des performances valides enregistrées pendant une période prédéterminée.

Seront qualifiés pour le tour suivant les 3 premiers de chaque série, plus les 4 meilleurs temps qui suivent.

Les athlètes sont répartis en zigzag dans les séries, dans l'ordre des performances

<b>1</b>	A	H	I	P	Q	X	Y
<b>2</b>	B	G	J	O	R	W	Z
<b>3</b>	C	F	K	N	S	V	
<b>4</b>	D	E	L	M	T	U	

Pour le premier tour, le placement des athlètes dans les couloirs sera déterminé par tirage au sort intégral.

L'ordre dans lequel seront courues les séries 1-2-3-4 sera tiré au sort.

Résultat des séries :

1 <sup>ère</sup> série	2 <sup>e</sup> série	3 <sup>e</sup> série	4 <sup>e</sup> série
11"80 Q	11"61 Q	11"54 Q	11"67 Q
12"08 Q	11"84 Q	11"75 Q	11"88 Q
12"16 Q	12"22 Q	12"17 Q	12"24 Q
12"24 q	12"43	12"31 q	12"38 q
12"53	12"56	12"37 q	12"75
12"66	12"76	12"52	12"88
	12"82	12"73	

## Organisation des demi-finales :

Les athlètes sont d'abord classés comme suit en fonction de leur place et performance

- Les vainqueurs de chaque série, du plus rapide au moins rapide

A 11"54      B 11"61      C 11"67      D 11"80

- Les deuxièmes de chaque série, du plus rapide au moins rapide

E 11"75      F 11"84      G 11"88      H 12"08

- Les troisièmes de chaque série, du plus rapide au moins rapide

I 12"16      J 12"17      K 12"22      L 12"24

- Les 4 qualifiés au temps, du plus rapide au moins rapide

M 12"24      N 12"31      O 12"37      P 12"38

Le placement dans les 2 demi-finales se fera suivant la même procédure que pour le tour préliminaire

<b>1</b>	A	D	E	H	I	L	M	P
<b>2</b>	B	C	F	G	J	K	N	O

L'ordre dans lequel les demi-finales 1 et 2 seront courues, sera tiré au sort.

Les 4 premiers de chaque demi-finale seront qualifiés pour la finale.

Le placement des athlètes dans les couloirs sera déterminé de la façon suivante :

### Stade plein air

#### Piste à 8 couloirs

- Tirage au sort pour les couloirs 3-4-5-6 entre les 4 athlètes les mieux classés
- Tirage au sort pour les couloirs 7 et 8 entre les athlètes classés 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>
- Tirage au sort pour les couloirs 1 et 2 entre les 2 athlètes les moins bien classés

#### Piste à 6 couloirs

- Tirage au sort pour les couloirs 3-4-5 entre les 3 athlètes les mieux classés
- Attribution du couloir 6 à l'athlète classé 4<sup>e</sup>
- Tirage au sort pour les couloirs 1 et 2 entre les 2 athlètes les moins bien classés

### En salle

Pour toutes les courses courues entièrement ou partiellement en couloirs autour d'une piste, sauf pour le 800 m et lorsqu'il y a plusieurs tours, un tirage au sort aura lieu :

#### Anneau de 4 ou 5 ou 6 couloirs

- Tirage au sort pour les 2 couloirs extérieurs entre les 2 athlètes ou équipes les mieux classés
- Tirage au sort pour les 2 couloirs suivants entre les athlètes ou équipes classés 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>
- Tirage au sort pour les couloirs intérieurs restants entre les athlètes ou équipes les moins bien classés

# Les départs

Toutes les lignes de départ sont de couleur blanche.

Elles ont 5 cm de largeur

Elles sont perpendiculaires à la lice

- Sur toute la largeur de la piste pour :

50 m et 100 m - 50 m haies, 80 m haies, 100 m haies et 110 m haies.

- Dans chaque couloir avec décalage pour : 200 et 400 m - 200 et 400 m haies

- Dans chaque couloir avec le tiers central en vert pour le 800 m.

- Dans chaque couloir avec le tiers central en bleu pour :

Le 4 x 400 m et 4 x 200 m lorsqu'il y a plus de quatre équipes au départ.

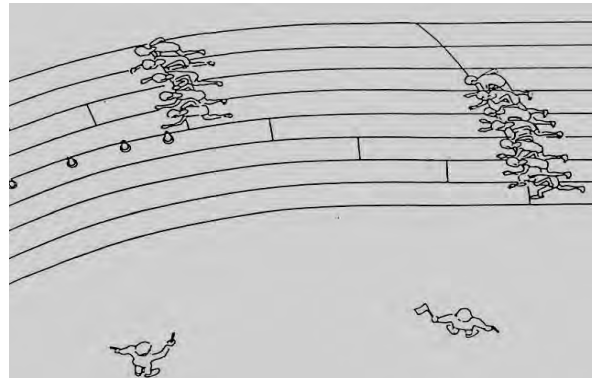
- Sur toute la largeur de la piste mais en courbe compensée pour :

1000, mile, 1500, 2000, 3000, 5000, 10000 m - 2000, 3000 m steeple.

## Le départ

- Dans toutes les courses qui ne sont pas courues en couloir, la ligne de départ sur la largeur de la piste sera incurvée de manière à ce que chaque athlète parte à la même distance de l'arrivée.

- Dans les épreuves de demi-fond, il est possible lorsqu'il y a beaucoup de participants de partager en 2 groupes les concurrents, avec les 2/3 sur la ligne normale et 1/3 sur la ligne compensée, ceux-ci étant à l'extérieur et faisant leur 1<sup>er</sup> virage en décalé avant de se rabattre. Il suffira d'installer des cônes tous les 4m pour bien séparer la piste en 2 parties.



- La ligne de rabattement pour le 800 m, lorsqu'il est couru normalement en couloir, indique l'endroit où les athlètes du groupe extérieur dans le 800m, 2000m et le 10000m peuvent se joindre aux coureurs utilisant le départ normal.

- La piste sera marquée à l'entrée de la ligne droite d'arrivée pour les départs en groupe du 1000 m, 3000 m et 5000 m afin d'indiquer l'endroit où les athlètes partant dans le groupe extérieur peuvent se joindre aux coureurs utilisant le départ normal.

- Cette marque peut être une marque de 5cmx5cm sur la ligne entre les couloirs 4 et 5 (couloirs 3 et 4 pour une piste à six couloirs) immédiatement devant laquelle un cône ou un drapeau est placé jusqu'à ce que les deux groupes se rejoignent. La limite intérieure, de ce parcours extérieur suivi par les athlètes, est à signaler tout le long de ce premier virage avec des plots placés tous les 4 m.

- Le départ de toutes les courses se fera au coup de pistolet du juge départ ou d'un appareil de départ approuvé, tiré vers le haut, dès que le juge départ aura vérifié que tous les athlètes sont immobiles et dans la position de départ correcte.

- Dans toutes les réunions internationales pour les courses jusqu'à 400 m compris (ainsi que pour le 4 x 200 m et 4 x 400 m), les ordres du juge départ, dans sa langue maternelle, en Anglais ou en Français seront « A vos marques », « prêts » et, quand tous les athlètes seront « prêts », le juge départ tirera le coup de pistolet ou déclenchera l'appareil de départ approuvé.

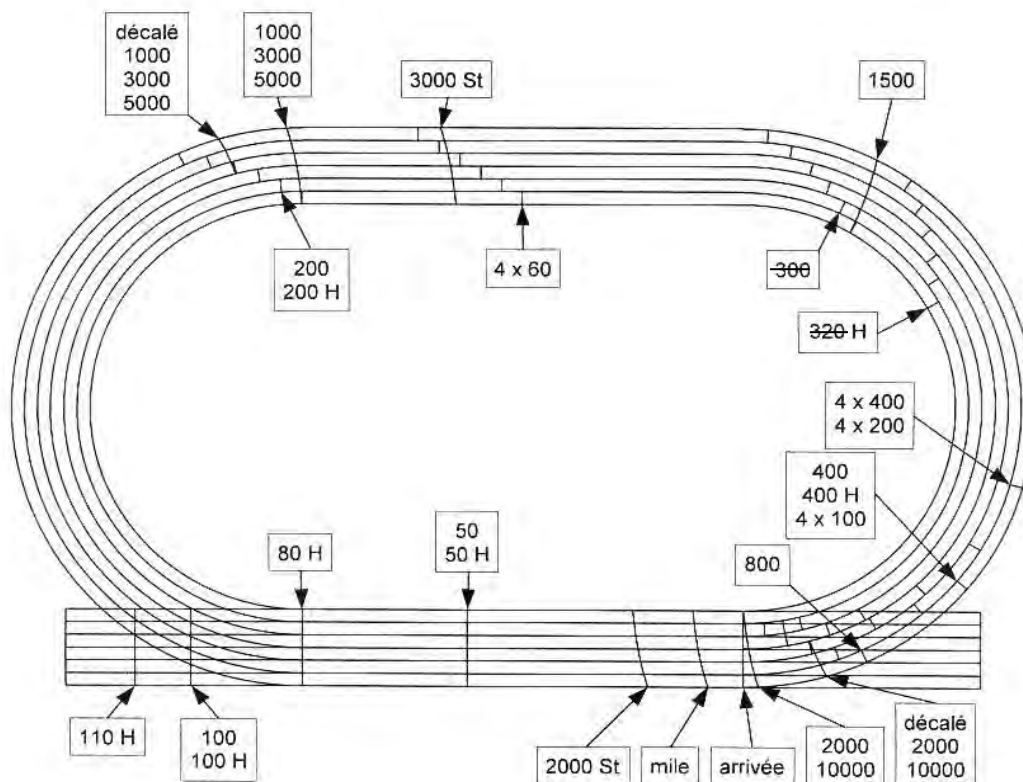
- Dans les courses de plus de 400 m, l'indication sera « A vos marques », et, quand tous les athlètes seront immobiles, le juge départ tirera le coup de pistolet ou déclenchera l'appareil approuvé.
- Un athlète, dans la position « A vos marques », ne peut toucher, ni avec ses mains ni avec ses pieds, la ligne de départ ou le sol devant celle-ci.
- Si pour une raison quelconque, le juge départ estime que toutes les conditions ne sont pas remplies pour donner un départ régulier, après que les athlètes soient à leurs marques, il ordonnera aux athlètes de se retirer de leurs marques, et les juges aide départ les replaceront sur la ligne d'appel ou de rassemblement.
- Dans toutes les courses jusqu'à 400 m inclusivement (y compris le premier parcours du 4 x 200 m et du 4 x 400 m), un départ accroupi et l'utilisation des blocs de départ sont obligatoires

Pour les benjamins(es) les blocs de départs sont préconisés mais ne sont pas obligatoires

Sans utilisation de blocs, le départ devra être pris en position accroupie avec 4 appuis au sol.



- Après le commandement « A vos marques », l'athlète doit s'approcher de la ligne de départ en gardant une position complètement à l'intérieur du couloir qui lui a été attribué et derrière la ligne de départ.



- Les deux mains et au moins un genou doivent être en contact avec le sol et les deux pieds en contact avec les blocs de départ.

- Au commandement « Prêt », l'athlète doit immédiatement prendre sa position finale de départ tout en gardant le contact de ses mains avec le sol et de ses pieds avec les plaques des blocs.

- Lorsqu'un athlète, après le commandement "A vos marques" ou "Prêt" selon le cas, et avant le coup de feu ou le signal d'un appareil de départ approuvé, interrompt le départ, par exemple en levant la main et/ou en se levant dans une course en départ accroupi, la raison sera évaluée par le juge général compétent,

Le juge général des départs pourra lui délivrer un avertissement pour attitude incorrecte.

Note : Dans ce cas et également lorsqu'il sera estimé qu'une cause étrangère a entraîné l'interruption du départ, un carton vert sera montré à tous les athlètes pour signifier que le faux départ n'était dû à aucun athlète.

#### L'équipe des départs :

Coordonnateur des départs – juge départ - juge de rappel départ – juge aide départ

#### Coordonnateur des départs est responsable des tâches suivantes :

- Attribuer sa mission à chacun des juges du groupe de départ.

- Superviser les tâches à accomplir pour chaque membre du groupe.

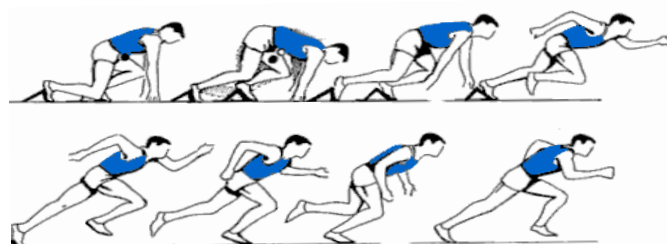
- Informer le juge départ, après avoir reçu l'ordre du chef chrono que tout est en ordre pour entamer la procédure de départ (par exemple : que les chronométreurs manuels, les juges d'arrivée, le juge chef de la photographie d'arrivées et éventuellement le préposé à l'anémomètre sont prêts).

- Agir en qualité d'intermédiaire entre la centrale de faux départs et le personnel technique de la société de chronométrage.

- Conserver tous les documents produits pendant la procédure du départ, y compris tous ceux illustrant les temps de réaction et/ou les documents montrant les faux départs, s'ils sont disponibles.

- S'assurer que chaque juge de rappel départ soit placé de manière à voir de façon identique chaque athlète qui lui est assigné et à avoir la même audition du signal de départ que les athlètes et qui devra obligatoirement rappeler la course si une infraction est remarquée.

- Suivant les besoins d'organisation, pourvu qu'il ait des compétences de juge départ et la qualification au moins égale à celle de juge départ, exceptionnellement et dans certaines circonstances qui le justifieraient, la fonction de Coordonnateur pourra être tenue par le Juge général des départs (dans ce cas il ne peut en aucune manière être amené à donner les départs lui-même).



## Le juge départ

Il officie avec calme et autorité,

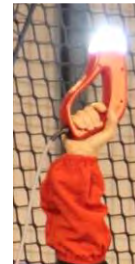
Il a une tenue respectueuse et portée de manière à ne pas offenser,

Il a une parfaite connaissance de la piste,

Respecte au mieux les horaires,

- Il ne donne les départs que si le coordonnateur a donné son accord.

Si pas de coordonnateur, il s'assure lui-même que les chefs chronos, le juge arbitre courses, les juges à l'arrivée et le préposé à l'anémomètre sont prêts.



### Matériel

- 1 ou 2 pistolets (cartouches), une veste voyante ou une manche de couleur, (rouge, jaune ou autre) pour être toujours en vue des chronométrateurs,

- Un moyen de communication (talkie) ou drapeaux blanc et rouge, (éventuellement un sifflet)

- Une chaise de surélévation

L'équipe départ assure la mise en place du câblage, si pas de wifi.

Le juge départ aura le contrôle total des athlètes à leurs « marques ». Quant un appareil de contrôle de faux départ est utilisé, le juge départ et/ou un juge de rappel désigné devra porter des écouteurs afin d'entendre clairement tout signal acoustique émis en cas de faux départ (temps de réaction inférieur à 100/1000<sup>e</sup> de seconde)

Le juge départ devra se placer de façon à avoir un contrôle visuel total de tous les athlètes pendant la procédure de départ. Il est recommandé, plus particulièrement pour les départs décalés, que les haut-parleurs soient utilisés dans chaque couloir pour transmettre les commandements aux athlètes.

Le juge départ devrait se placer de façon à ce que tous les athlètes se trouvent dans un angle de vue étroit. Pour les courses avec départ accroupi, il est nécessaire qu'il se place de façon à vérifier que tous les athlètes sont immobiles dans la position "prêts" avant le coup de pistolet ou le signal de l'appareil de départ approuvé.

Lorsque les haut-parleurs ne sont pas utilisés pour les courses en départ décalé, le juge départ devra se placer de façon à ce que la distance qui le sépare de chacun des athlètes soit approximativement la même. Si le juge départ ne peut se placer lui-même à cet endroit, le pistolet ou un appareil de départ approuvé devrait y être placé et commandé par contact électrique.

Dans une épreuve donnée, le départ de tous les tours est donné par le même juge départ et dans un tour donné, le départ de toutes les séries est donné par le même juge départ.

Il est le seul habilité à se prononcer sur la présence ou l'absence de faux départs techniques y compris lorsqu'une infraction à la procédure des départs a été commise et que la course est rappelée par un autre membre du groupe des juges au départ. Il est alors indispensable que les membres du groupe se consultent ; cette consultation doit intervenir le plus rapidement possible afin de donner le départ de la course sans prendre de retard sur l'horaire.



Il n'y a aucun temps déterminé pour le maintien de la position « prêt ».

En réalité, il doit y avoir un laps de temps perceptible de maintien de cette position destiné à s'assurer que tous les athlètes sont prêts et correctement positionnés pour le départ.



Le juge départ doit stopper une course si :

- Lorsqu'un athlète, de l'avis du juge départ, ... (c) après le commandement "A vos marques" ou "Prêts", dérange les autres participants à la course en faisant du bruit, **mouvement** ou de toute autre manière, Le juge départ interrompra le départ. Le Juge général des départs pourra délivrer à l'athlète un avertissement pour attitude incorrecte.

- Il reçoit le signal émis par l'appareil de détection de faux départ.

- Si l'un (ou plusieurs) des juges départ de Rappel observe(nt) une quelconque irrégularité dans la procédure de départ.

La notion de faux départ doit aussi s'interpréter comme s'appliquant aux situations autres comme un dérapage de bloc, un objet étranger gênant un ou plusieurs athlètes lors d'un départ, etc.

En épreuves individuelles de cadets à masters (H&F), l'(es) athlète(s) responsable(s) du faux départ sera(ont) disqualifié(s) et averti(s) par un carton rouge et noir placé sur l'indicateur de couloir correspondant et/ou brandi devant lui (eux) par un juge aide départ.

Pour les épreuves combinées, en cas de premier faux départ de la course, l'(es) athlète(s) responsable(s) du faux départ sera(ont) averti(s) par un carton jaune et noir placé sur l'indicateur de couloir correspondant et/ou brandi devant lui (eux) par un juge aide starter. De même, tous les autres athlètes prenant part à la course seront avertis par un carton jaune et noir, seulement brandi devant eux par un ou plusieurs juges aide départ, afin de les avertir que quiconque commettant un nouveau faux départ sera disqualifié. En cas de nouveau faux départ, l'athlète responsable sera disqualifié et un carton rouge et noir sera placé sur l'indicateur de couloir correspondant, et/ou brandi devant l'athlète responsable.

Pour les Minimes (H&F), dans toutes les épreuves individuelles, multiples et épreuves combinées un Athlète sera disqualifié dès le second faux départ de la course concernée.

Pour les benjamins (H&F), dans toutes les épreuves individuelles, multiples et épreuves combinées (suivant règlement propre en vigueur), l'athlète responsable d'un faux départ sera averti par un carton jaune et noir placé sur l'indicateur de couloir correspondant, et/ou brandi devant l'athlète responsable. Tout athlète rendu responsable de deux faux départs sera disqualifié et un carton rouge et noir sera placé sur l'indicateur de couloir correspondant, et/ou brandi devant cet athlète.



Le point zéro

Le juge chef de photographie d'arrivées devra, en collaboration avec le juge général des courses et le juge départ, faire procéder à un contrôle avant le début de chaque session, pour s'assurer que le matériel se déclenche au coup de pistolet du juge départ ou au signal d'un appareil de départ approuvé, et est aligné correctement.

Cette procédure doit se renouveler autant de fois que le juge chef photo ou le JG courses l'estime nécessaire.

## **Juges départ de rappel**

Un ou plusieurs juges départ de rappel seront désignés pour aider le juge départ.

Pour les épreuves de 200 m, 400 m, 400 m haies, relais 4 x 100 m, 4 x 200 m, 4 x 400 m, il sera désigné au moins deux juges départ de rappel.

Chaque juge départ de rappel devra se placer de manière à voir également chaque athlète qui lui est assigné.

Seul le juge départ peut décider de l'attribution de l'avertissement et de la disqualification

Après un rappel ou un départ interrompu, le juge départ de rappel devra rapporter ses observations au juge starter qui décidera si un avertissement doit être donné et à qui.

Pour aider dans les courses en départ accroupi, un appareil de détection de faux départ approuvé par la FFA sera utilisé.

## **Les juges aide départ**

Les juges aide départ doivent contrôler que les athlètes participent bien à la série ou à la course à laquelle ils doivent prendre part et qu'ils portent correctement leurs dossards.

Ils placeront chaque Athlète dans son bon couloir ou à sa bonne position, les rassemblant environ 3 m derrière la ligne de départ (dans le cas des courses à départ échelonné à la même distance derrière chaque ligne de départ). Lorsqu'ils seront ainsi placés, ils signaleront au starter que tout est prêt. Si un nouveau départ est nécessaire, les juges aide départ devront rassembler à nouveau les athlètes.

Les juges aide départ devront s'assurer que les témoins sont disponibles pour les premiers partants d'une course de relais.

Lorsque le juge départ aura donné aux athlètes l'ordre de se mettre à leurs marques, si pour une raison quelconque, le juge départ estime que toutes les conditions ne sont pas remplies pour donner un départ régulier, il ordonnera aux athlètes de se retirer de leurs marques et les juges aide au départ les replaceront sur la ligne de rassemblement.

## **Juge général des départs**

Pour la bonne pratique, il est hautement souhaitable que la personne désignée soit un spécialiste et un juge départ expérimenté.

Il ne doit pas être membre du groupe des juges au départ.

Le juge général ne devra pas agir en qualité de juge départ ou de commissaire.

Il n'intervient pas dans les départs et ne fait pas de commentaires à leur sujet, excepté lorsqu'il est nécessaire de régler un problème.

Suivant les besoins d'organisation, pourvu qu'il ait des compétences de juge départ et la qualification au moins égale à celle de juge départ, la fonction de coordonnateur pourra être tenue par le Juge général des départs. Mais il est fortement recommandé (cela devra être la généralité) que les tâches de coordonnateur et de juge général des départs soient assurées par deux personnes différentes.

Le carton jaune attribué à un athlète ou plusieurs par le juge général ne sera pas considéré comme carton du juge départ et de ce fait le juge aide départ devra présenter un carton vert à l'ensemble des athlètes.

## Faux départs

Après avoir pris sa position complète et finale de départ, un athlète ne devra commencer son départ qu'après avoir perçu le son du coup de feu ou le signal d'un appareil de départ approuvé.

Si, de l'avis du juge départ ou des juges de rappel, il commence son mouvement de départ avant le coup de feu ou la possible perception de celui-ci, cela sera considéré comme un faux départ.

**[Le départ en bascule doit être sanctionné par un faux-départ.]**

Notes : Lorsqu'un appareil de détection de faux départs est utilisé, la preuve apportée par cet appareil sera normalement acceptée comme concluante par le juge départ.

Dans la pratique, lorsqu'un ou plusieurs athlètes font un faux départ, les autres ont tendance à suivre, et en théorie, tout athlète qui suit ainsi a également commis un faux départ. Le juge départ ne devrait donner un avertissement qu'à celui ou ceux des athlètes qui, à son avis, ont été responsables du faux départ. Plusieurs athlètes pourront ainsi être sanctionnés.

Si le faux départ n'est dû à aucun athlète aucune sanction ne sera donnée.

Cela ne sera pas considéré comme un faux départ technique si, de l'avis du juge départ :

- L'athlète n'observe pas l'obligation du commandement « A vos marques » ou « Prêts » dans un délai raisonnable.
- Un athlète, après le commandement « à vos marques » dérange les autres participants à la course en faisant du bruit mouvement ou de toute autre manière.

Mais le juge général des départs, après évaluation de la raison, pourra lui délivrer un avertissement (carton jaune) pour attitude incorrecte. Un carton vert sera montré à tous les athlètes par le juge aide départ, pour signifier qu'il ne s'agit pas d'un faux départ mais d'un problème disciplinaire.

## Réclamations

Dans une course, si un athlète proteste verbalement et immédiatement à propos d'un départ jugé comme faux, un juge général des départs peut autoriser l'athlète à participer sous réserve, afin de préserver les droits de tous ceux qui sont concernés.

Toutefois, la participation sous réserve ne sera pas autorisée si le faux départ a été décelé par un appareil de détection de faux départ approuvé par la FFA, sauf si pour une raison quelconque le juge général estime que selon toute évidence l'information fournie par cet appareil est inexacte.

Lorsqu'il est fait usage d'un appareil de détection de faux départ approuvé par la FFA, une réclamation peut toutefois être formulée si le juge départ n'a pas rappelé un faux départ.

La réclamation ne peut être faite que par un athlète qui a terminé la course, ou en son nom. Si la réclamation est acceptée, tout athlète responsable du faux départ, passible de disqualification sera disqualifié.

Au cas où aucun athlète n'est disqualifié pour faux départ le juge général aura le pouvoir de prononcer la nullité de l'épreuve ainsi que sa tenue ultérieure si, selon lui, la justice l'exige.

Note : Le droit de réclamation et d'appel s'appliquera indifféremment, qu'un appareil de détection de faux départ soit utilisé ou non.

Si une protestation verbale ou un appel au Jury est la conséquence d'une exclusion erronée pour faux départ après que la course se soit déroulée, l'athlète devrait avoir la possibilité de courir seul pour réaliser une performance qui lui permettrait d'être qualifié pour le tour suivant. Aucun athlète ne devrait être qualifié pour un tour suivant sans avoir participé à tous les tours de la compétition,

### **Abstention dans une épreuve**

Dans toutes les compétitions, un athlète sera exclu de sa participation à toutes les épreuves ultérieures, y compris les relais, dans le cas où :

- La confirmation définitive de sa participation à une épreuve avait été donnée mais il n'y a pas pris part.
- Il était qualifié, après les éliminatoires ou séries, pour participer au tour suivant, mais y fait ensuite défaut, sans avoir déclaré au préalable qu'il y renonçait. Cette déclaration de non-participation devra se faire auprès du Délégué Technique (CSO) au plus tard une demi-heure après l'annonce et/ou l'affichage des résultats du tour qualificatif (l'annonce de cet affichage devant en être faite). Ce qui pourrait offrir la possibilité de remplacement de l'athlète (dans le cadre d'une règle d'organisation préétablie pour cela).

Note : Le défaut de participation inclut la compétition disputée sans efforts faits de bonne foi. Le juge général courses statuera sur ce point et mention devra en être faite dans les résultats officiels. Le défaut de participation de bonne foi peut être établi lorsque l'athlète :

- A provoqué volontairement un faux départ de la course pour en être disqualifié.
- Feint une douleur ou blessure pour s'arrêter immédiatement.
- Abandonne rapidement après le départ sans avoir eu une action de participation

L'exclusion selon la présente règle, n'empêchera pas d'avertir l'athlète au plan comportemental.



### **Blocs de départ**

Des blocs de départ seront employés pour toutes les courses d'une distance allant jusqu'à 400 m inclusivement (ainsi que pour le premier parcours du 4 x 200 m et du 4 x 400 m) et ne doivent pas être employés dans aucune autre course.

Lorsque les blocs de départ sont en position sur la piste, aucune partie ne doit empiéter sur la ligne de départ ou chevaucher sur un autre couloir.

Les blocs de départ doivent être conformes aux caractéristiques générales suivantes :

- Ils devront être d'une construction absolument rigide et ne devront procurer aucun avantage inéquitable à l'athlète.
- Les blocs de départ doivent être constitués par deux plaques contre lesquelles les pieds des athlètes prennent appui dans la position de départ. Les plaques doivent être montées sur un cadre rigide qui ne pourra, en aucune manière, gêner les pieds des athlètes lorsqu'ils quittent les blocs.
- Les plaques devront être inclinables pour convenir à la position de départ de l'athlète et pourront être plates ou légèrement concaves. La surface des plaques devra être préparée pour convenir aux pointes des chaussures des athlètes, soit en pratiquant des cannelures sur la

plaque, soit en la recouvrant d'un matériau approprié permettant l'usage des chaussures à pointes.

– Le montage des plaques sur un cadre rigide peut être réglable, mais il ne doit permettre aucun mouvement pendant le départ proprement dit. Dans tous les cas, les plaques doivent être réglables en avant comme en arrière et l'une par rapport à l'autre. Le réglage doit être complété par un système de serrage ou de verrouillage qui pourra être manoeuvré facilement et rapidement par l'athlète.

- Ils devront être fixés sur la piste par un nombre de pointes prévues pour endommager le moins possible la piste. Cette disposition doit permettre d'enlever rapidement et facilement les blocs. Le nombre, l'épaisseur et la longueur des pointes dépendent de la nature de la piste. Les points de fixation ne doivent permettre aucun mouvement au moment du départ proprement dit.

- Dans certaines compétitions les blocs de départs doivent être reliés à un appareil de contrôle de faux départs approuvé par la FFA.

Dans certaines compétitions, le comité organisateur peut insister sur le fait que seuls soient utilisés les blocs de départ qu'il fournit.

### **Particularités de certaines courses**

- Le 800 m devra être couru en couloirs jusqu'à la ligne de rabattement, marquée après le premier virage, où les coureurs peuvent quitter leurs couloirs respectifs.

- La ligne de rabattement sera une ligne de couleur verte incurvée de 5cm de largeur.

Pour aider les athlètes à identifier la ligne de rabattement, des petits cônes ou des prismes, de 5 cm par 5 cm, d'une hauteur maximum de 15 cm et de préférence d'une autre couleur que celle de la ligne de rabattement et de la ligne des couloirs, seront placés sur la ligne des couloirs immédiatement avant l'intersection de chaque ligne de couloir et de la ligne de rabattement. Eventuellement la ligne de rabattement peut être indiquée à chaque extrémité par un fanion de 1,50 m de hauteur au minimum, placé hors de la piste, à 30 cm de la ligne du couloir le plus proche.

- Dans les rencontres internationales, les pays peuvent se mettre d'accord pour ne pas utiliser les couloirs.

- Les athlètes étant autorisés à quitter leurs couloirs lorsqu'ils entrent dans la ligne droite opposée, les positions de départ doivent tenir compte de deux facteurs :

- Premièrement, le décalage normal qui serait applicable si la course était le 200 m en commençant au même point de la piste.

- Deuxièmement, un ajustement du point de départ dans chaque couloir pour compenser les athlètes placés le plus loin de la corde qui ont plus de chemin à parcourir pour parvenir vers la corde à la fin de la ligne droite opposée que ceux des couloirs intérieurs.

- Pour le départ d'un relais 800 m x 200 m x 200 m x 800 m les premiers athlètes partiront en couloirs jusqu'à la ligne de rabattement de couleur verte, de la ligne droite opposée (fin du premier virage et à l'entrée de la ligne droite).

## Les courses de durée (Heure – 45 minutes – 30 minutes).

- Dans toute course décidée en prenant pour base la distance couverte dans un temps déterminé, le juge départ, sous la responsabilité du chef chronométreur, tirera un coup de pistolet exactement une minute avant la fin de l'épreuve pour avertir les athlètes et les juges que l'épreuve approche de sa fin.
- Le juge départ toujours sous la direction du chef chronométreur et au moment précis où la durée de l'épreuve s'achèvera, tirera un nouveau coup de pistolet.
- Avant le départ, le juge départ doit rappeler aux athlètes qu'il tirera un coup de feu au bout de 59 minutes de course et un autre au bout de 60 minutes, ou bien (44' et 45') et (29' et 30').

## Courses sur route

- Le départ de la course sera donné par un coup de pistolet ou un signal d'un appareil de départ approuvé. Les commandements et la procédure pour les épreuves de plus de 400m seront utilisés. Pour les courses comportant un grand nombre d'athlètes, il devrait être donné un avertissement cinq minutes avant le départ, avec des avertissements supplémentaires le cas échéant.

## Cross-country

- Le départ de la course sera donné par un coup de pistolet ou un signal d'un appareil de départ approuvé. Les ordres standards de départ pour les épreuves de distance seront employés.
- Pour les courses internationales, un avertissement sera donné cinq minutes, trois minutes et une minute avant le départ.
- Les athlètes seront regroupés environ trois mètres en arrière de la ligne de départ.

## Chronométrage photo arrivée

Il s'agit de matériel informatique gérant le temps et la photo de chaque arrivant.

Il est composé d'un ordinateur, d'une caméra numérique, d'un capteur pour le pistolet du juge départ, de cellules et de câbles de liaisons.

Ce matériel peut se compléter par une liaison talkie-walkie entre le juge départ et le responsable du chrono électrique et de liaisons avec un anémomètre et le secrétariat de compétition.

Celui-ci sera vérifié par le juge général de la réunion.

Après la mise en place du matériel informatique, il faut procéder au réglage de la caméra, afin d'obtenir sur l'écran du PC, une piste de couleur et des lignes noires symbolisant les couloirs.

Pour vérifier la conformité des temps réalisés, le juge départ devra réaliser « un point zéro » avant le début des épreuves et autant de fois que le Chef juge l'estimera nécessaire. Celui-ci sera également vérifié par le juge général.



Position du pistolet



La chronométrie se déclenche automatiquement au coup de feu du pistolet ou du signal du pistolet électronique du juge départ.



Exemple d'une image

Les temps sont lus et notés au 1/100<sup>e</sup> de seconde pour tous les arrivants. En cas d'ex aequo, les athlètes sont départagés au 1/1000<sup>e</sup>

Rang	Li	Temps	Delta_temps
1.	4	7.16	
2.	3	7.65	0.493
3.	5	7.65	0.498
4.	2	7.75	0.592
5.	6	8.20	1.040
6.	1	8.60	1.441

Le chronométrage photo d'arrivée sera retenu en priorité. En cas de défaillance, le chronométrage manuel viendra en remplacement ; les temps lus sur l'image ne seront alors pas considérés comme officiels. Cependant, les écarts de temps électriques pourront être utilisés pour déterminer des temps manuels. Le temps officiel du premier coureur sera le temps intermédiaire de 3 chronomètres manuels, arrondi au 1/10<sup>e</sup> de seconde supérieur. Les temps suivants seront déterminés en ajoutant au temps officiel du premier les écarts lus sur la photo en 1/100<sup>e</sup> de seconde. Ensuite les temps officiels seront obtenus en arrondissant ces derniers au 1/10<sup>e</sup> de seconde supérieur. Les résultats de la course sur Logica devront être affichés en temps manuels.

Exemple : Pas de chrono électrique au départ, mais enregistrement des écarts à l'arrivée,

entre 1 et 2 : 0"24    entre 2 et 3 : 0"25    entre 3 et 4 : 0"41    entre 4 et 5 : 1"22

Temps manuels du 1<sup>er</sup> coureur : 9"94    9"97    9"89    Temps retenu : 9"94    Temps officiel du 1<sup>er</sup> : 10"0

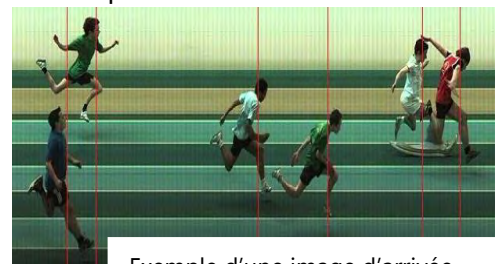
Détermination des temps des autres coureurs :

Coureur classé 2<sup>e</sup> : 10"0 + 0"24 = 10"24    temps officiel : 10"3

Coureur classé 3<sup>e</sup> : 10"24 + 0"25 = 10"49    temps officiel : 10"5

Coureur classé 4<sup>e</sup> : 10"49 + 0"41 = 10"90    temps officiel : 10"9

Coureur classé 5<sup>e</sup> : 10"90 + 1"22 = 12"12    temps officiel : 12"2



Exemple d'une image d'arrivée

Les résultats seront transmis ensuite au secrétariat.

Le fichier image d'arrivée de chaque course est conservé, afin de permettre tout contrôle ultérieur en cas de réclamations.

Un système qui opère automatiquement soit au départ, soit à l'arrivée, mais pas aux deux, sera considéré comme n'étant ni un chronométrage manuel ni un chronométrage entièrement automatique, et ne sera, par conséquent, pas utilisé pour déterminer les temps officiels.

## La chronométrie manuelle

Pourquoi a-t-on encore besoin de chronométreurs manuels ?

- Défaillance du chronomètre électrique.
- Manque éventuel de fiabilité du chronomètre électrique.
- Pas assez de chronomètres électriques pour toutes les compétitions.
- Nécessité de donner les temps de passage pour les courses de fond.
- Soutien au compteur de tours.
- Information au commentateur.
- Indication des temps aux pointeurs



Les qualités d'un chronométrateur :

Physiques : Être en bonne forme. Avoir une bonne vue.

Intellectuelles : Ponctualité. Concentration. Pondération. Objectivité. Franchise.  
Organisation.

Réglementaires : Être licencié. Ne jamais prêter son concours à un athlète disqualifié.

Relationnelles : S'informer pour savoir qui, dans le jury, occupe la fonction de :

Directeur de réunion. Chef chronométrateur. Juge général des courses.

Chef de photographies d'arrivées. Coordonnateur des départs.

Rôle du chronométrateur manuel :

Avant la course

- Noter les places à chronométrer, assignées par le chef chronométrateur.
- Vérifier le bon fonctionnement de son chronomètre.

Pendant la course

- Informer le coordonnateur des départs, à l'aide d'un drapeau blanc ou talkie-walkie, que le départ peut être donné, après avoir vérifié que : les chronométrateurs sont prêts (chronomètres à zéro), la ligne d'arrivée est dégagée, les juges à l'arrivée sont prêts, le chef de photographies d'arrivées est prêt, le préposé à l'anémomètre est prêt. (Pendant la vérification, c'est un drapeau rouge qui est levé).

- A partir de cet instant, ne regarder que le juge départ.

- Signaler toute anomalie au chef chronométrateur (pas pris, parti au son).

- Ne pas discuter, avec qui que ce soit, ni donner son temps. Seul le chef chronométrateur peut communiquer les temps manuels officiels.

- Ne pas tenir compte des remarques, de qui que ce soit.

Après la course

- Transmettre les temps, par écrit, au chef chronométrateur.

- Ne remettre son chronomètre à zéro que sur ordre du chef chronométrateur.

- Le chef chronométrateur détermine les temps officiels.

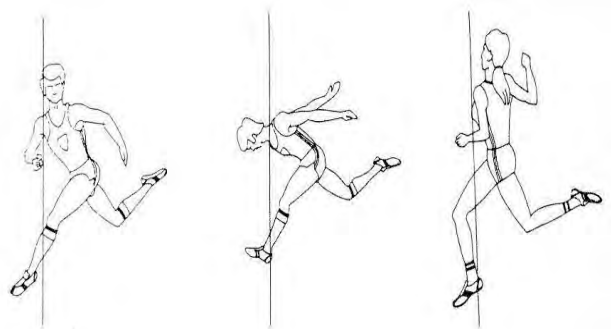
Les règles de chronométrie :

Le déclenchement du chronomètre se fait à la flamme ou à la fumée ou au signal lumineux du pistolet, mais jamais au son. Si les cartouches sont de mauvaise qualité, c'est le juge général des courses qui prévient le juge départ.

La prise de temps se fait lorsque le torse et non la tête, le cou, les bras, les jambes, les mains ou les pieds de l'athlète atteint le plan vertical du bord intérieur de la ligne d'arrivée.

Les temps sont donnés au 1/100 de seconde, par écrit, au chef chronométrateur. C'est lui qui arrondit.

- Si on a annoncé : « parti au son », prendre le temps, ne pas le transmettre, se concentrer sur les écarts.



- Les temps officiels sont déterminés de la manière suivante :
  - 2 temps pris : le temps le plus élevé est retenu,
  - 3 temps pris : le temps intermédiaire est retenu.
- Pour toutes les courses se déroulant entièrement sur la piste, le temps est arrondi au 1/10 de seconde supérieur (11" 01 = 11" 1 - 11" 09 = 11" 1).
- Pour les courses qui se déroulent en partie ou entièrement à l'extérieur du stade, le temps est arrondi à la seconde supérieure ( 2 h 09' 44" 32 = 2 h 09' 45" ).
- Tripler tous les temps. Si cela n'est pas possible, tripler obligatoirement le premier et à chaque fois que cela est nécessaire (record, qualification).
- Le chef chronométrateur prend le premier seulement. Il se concentre ensuite sur l'arrivée globale de la course. Il peut aussi prendre un deuxième temps pour pallier un « temps pas pris » ou avoir un troisième temps de confirmation sur un athlète.
- Les autres chronométrateurs prennent 2 temps au maximum, avec un décalage d'au moins 2 places (1 et 3 ou 4 et 6).
- L'utilisation du chrono avec imprimante est à exclure sur les compétitions, piste ou salle.
- Les temps avec imprimantes sont réservés aux courses hors stade.

Placement des chronométrateurs :

- Dans le prolongement de la ligne d'arrivée.
- A 5 m minimum du couloir extérieur.
- Sur une plateforme surélevée pour bien voir la ligne d'arrivée.
- Le chef chronométrateur se place en bas de l'échelle.
- Les places du haut sont les plus favorables. Les réserver au temps du premier

(chrono 1-3 ou 1- 4)

Attribution des tâches (Rappel des principes de base) :

- Tripler les temps, obligatoirement pour le premier.
- Un seul temps pour le chef chronométrateur (le premier).
- Deux temps au maximum par chronométrateur.
- Écart d'au moins 2 places pour chaque chronométrateur.



Exemple de répartition des tâches pour une piste à 8 couloirs, avec 5 chronométrateurs + le chef

Nombre théorique de temps à prendre : 24 (8 x 3)

Nombre de temps disponibles : 11 (5 x 2, + 1)

<i>places chronos</i>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>8</u>
chef	X							
Daniel	X			X				
Yves	X				X			
Jean		X				X		
Rémy		X					X	
Bernard			X					X

	11
1 X 3	8
2 X 2	6
3 X 1	5
4 X 1	4
5 X 1	3
6 X 1	2
7 X 1	1
8 X 1	0

### Feuille de pointage :

- Permet d'indiquer à chaque athlète le nombre de tours qu'il lui reste à effectuer.
- Permet de déterminer la distance parcourue par chaque athlète dans les courses basées sur la durée (30 min ; 45 min ; 1 h).
- Permet de vérifier s'il y a des doublés,
- Permet de vérifier que chaque athlète a parcouru la distance imposée (surtout dans les courses comportant un grand nombre de tours de piste et où les écarts se mesurent en tours : 5000 m ; 10000 m ; 20000 m ; 3000 et 5000 m marche aux interclubs).

### Avant l'épreuve

Le juge général des courses désigne :

- Des équipes comprenant un pointeur et un chronométreur. Chaque pointeur aura en charge 4 athlètes au maximum (6 maxi pour la marche).
- Un chronométreur pour renseigner le commentateur.
- Un chronométreur pour donner les temps de passage, au premier de la course, à chaque kilomètre franchi sur la ligne des 200 m.
- Un chronométreur pour donner les temps de passage, au premier de la course, à chaque kilomètre franchi sur la ligne d'arrivée.

### Pendant l'épreuve

- A chaque passage sur la ligne d'arrivée, le chronométreur donne le temps à son équipier pointeur, qui l'inscrit sur la feuille.
- Si le temps n'est pas pris, mettre une croix. Si deux athlètes passent ensemble, mettre le même temps.

### A la fin d'une épreuve basée sur la durée :

- Une minute exactement avant la fin de l'épreuve, le chef chronométreur demande au juge départ de tirer un coup de pistolet pour avertir les athlètes et les juges que l'épreuve approche de la fin.
- A la fin du temps précis de la durée de l'épreuve, le chef chronométreur ordonne au juge départ de tirer le coup de pistolet indiquant la fin de l'épreuve.

### Répartition des tâches : Exemple avec 6 chronométreurs + chef

tâches chronos	temps du premier	temps places paires	temps places impaires	temps de passage au 200 m	temps de passage sur la ligne d'arrivées	Commentateur
chef	X					X
Jacques		X				ou X
Charles		X				ou X
Jules			X			ou X
Henri			X			ou X
Marcel				X		
Benoît					X	

Principes : Tripler le temps du premier. Au moins 2 temps pour chaque concurrent.

## Tableau de marche

- Permet de suivre correctement l'épreuve.
- Permet au chef chronométrateur de placer ses chronomètres au bon endroit pour enregistrer les temps de passage.



- Permet de vérifier si la course se déroule dans les temps d'un record.
- Évite les erreurs de distance pour le compteur de tour.

Exemple de tableau de marche pour une course de 5000 m, sur piste de 400 m, avec temps estimé de 13'40"

nombres de tours au passage sur la ligne d'arrivées		distance parcourue	tableau de marche théorique		numéro dossard du premier	temps du premier
tours faits	tours restants					
0	12	200		32"8		
1	11	600		1'38"4		
2	10	1000		2'44"		
3	9	1400		2'44"		
4	8	1800		3'49"6		
.....	.....	2000	5'28"			
5	7	2200		6'00"8		
6	6	2600		7'06"4		
7	5	3000		8' 12"		
8	4	3400		9'17"		
9	3	3800		10'23"2		
.....	.....	4000	10'56"			
10	2	4200		11'28"8		
11	1	4600		12'34"4		
12	0	5000		13' 40"		

## Exemple de chronométrage manuel d'une course :

	chef	A	B	C	D	E	F	G	H	temps
1	11"41	11"40	11"39							11"4
2				11"49	11"59	11"62				11"6
3							11"67	??	11"72	11"8
4 a			12"01	12"12						12"2
4 b	12"01	pas pris	12"01	12"12						<b>12"1</b>
5					12"35	12"29	12"31			12"4
6								12"39	12"30	12"4

## Remarque :

Cet exemple montre l'importance de la communication entre les chronométrateurs et le chef chrono :

- le 4<sup>e</sup> athlète est pénalisé par l'absence de temps du chrono A, qui n'a pas annoncé « pas pris » (4 a)

- mais avec cette information le chef chrono a pu prendre le relais (4 b)

Par contre le 3<sup>e</sup> athlète reste pénalisé du fait que le chrono G n'a pas de temps.



# LES CONCOURS

## Les généralités

### Nombre d'essais (sauf hauteur et perche)

Tous les athlètes ont droit à 3 essais

S'il y a plus de 8 athlètes, seuls les 8 meilleurs (de chaque catégorie) auront droit à 3 essais supplémentaires, mais dans l'ordre inverse du classement, (en cas d'ex aequo absolu lors des 3 premiers essais entre deux athlètes on gardera l'ordre initial de ces derniers pour la poursuite du concours).

En cas ex aequo absolu lors des 3 premiers essais entre la 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> place, ces deux athlètes auront droit à 3 essais supplémentaires dans l'ordre initial de la feuille de concours.

Lorsqu'il y a huit athlètes ou moins, chacun d'eux aura droit à six essais. Si un ou plusieurs athlètes n'ont pas réussi à réaliser un essai valable au cours des trois premiers essais, pour les essais suivants ces mêmes athlètes concourront avant ceux qui ont réalisé des essais valables, dans le même ordre les uns par rapport aux autres que celui déterminé par le tirage au sort initial.

Si un athlète décide d'arrêter le concours avant les 3 essais supplémentaires pour lesquels il était qualifié, il ne sera pas remplacé pour la suite du concours.

### Essais différés

Si un athlète est inscrit à la fois dans une course et un concours ou dans plusieurs concours se déroulant simultanément, le chef juge pourra l'autoriser, pour un essai à chaque tour, ou pour chaque essai au saut en hauteur et au saut à la perche, à effectuer son essai dans un ordre différent de ce qui avait été fixé par le tirage au sort avant le début de l'épreuve.

**Le Juge général n'autorisera pas un athlète à faire un essai dans un ordre différent dans le tour final.**

Toutefois, si par la suite un athlète n'est pas présent pour cet essai, il sera considéré comme y renonçant, dès que la période autorisée pour l'essai sera écoulée.

Dans les compétitions par équipes (6 essais aux interclubs) ils ont le même nombre d'essais avec l'ordre tiré au sort sur la totalité du concours.

### Manche à air

Elle devra être installée à un endroit approprié dans toutes les épreuves de sauts, de lancers du disque et du javelot, pour indiquer à l'athlète la direction et la force approximatives du vent.



### Absence durant l'épreuve

Dans les concours un athlète peut quitter la zone même de la compétition pendant le déroulement de celle-ci mais avec l'autorisation d'un officiel, et accompagné par ce dernier.



## Poids des engins par catégories :

### Javelot

Catégorie Sexe	Be	Mi	Ca	JU	Es Se
F	0,400 kg	0,500 kg	0,500 kg	0,600 kg	0,600 kg
M	0,500 kg	0,600 kg	0,700 kg	0,800 kg	0,800 kg

### Disque

Catégorie Sexe	Be	Mi	Ca	JU	Es Se
F	0,600 kg	0,800 kg	1 kg	1 kg	1 kg
M	1 kg	1,250 kg	1,500 kg	1,750 kg	2 kg

### Marteau

Catégorie Sexe	Be	Mi	Ca	JU	Es Se
F	2 kg	3 kg	3 kg	4 kg	4 kg
M	3 kg	4 kg	5 kg	6 kg	7,260 kg

### Poids

Catégorie Sexe	Be	Mi	Ca	JU	Es Se
F	2 kg	3 kg	3 kg	4 kg	4 kg
M	3 kg	4 kg	5 kg	6 kg	7,260 kg

## **Le temps imparti**

<b>Épreuves Individuelles</b>			<b>Les Délais accordés dans les concours</b>	<b>Épreuves Combinées</b>		
Hauteur	Perche	Autres		Hauteur	Perche	Autres
0,5 min	1 min	0,5 min	Plus de 3 (et 1er essai de chaque athlète)	0,5 min	1 min	0,5 min
1,5 min	2 min	1 min	2 ou 3 athlètes	1,5 min	2 min	1 min
3 min	5 min	-	1 athlète	2 min	3 min	2 min
2 min	3 min	2 min	Essais consécutifs	2 min	3 min	2 min

Le temps imparti commence à l'appel de l'athlète lorsque le plateau du concours est signalé prêt par le chef juge.

Lorsqu'il reste 15", le préposé à la mesure du temps lève un drapeau jaune et le maintient levé pour informer l'athlète du temps restant. A l'issue des 15", le drapeau sera abaissé pour indiquer que le temps imparti est écoulé et l'échec sera indiqué par le drapeau rouge du chef de plateau.

L'athlète doit avoir commencé son essai (départ de la course d'élan ou de la rotation) avant la fin du temps accordé.

Pour la hauteur et la perche :

- Le nombre d'athlètes est déterminé à chaque nouvelle hauteur de barre. Il comprend : ceux qui sautent, ceux qui ont fait l'impasse et ceux qui n'ont pas commencé le concours.

- Le temps accordé pour une hauteur de barre ne peut pas être modifié avant que la barre ne soit élevée à une hauteur supérieure (sauf pour les essais consécutifs), même si le nombre de concurrents au 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> essai peut le permettre.

- Le temps accordé pour le premier essai d'un athlète qui commence la compétition sera toujours de 0,5 min pour la hauteur et 1 min pour la perche, même s'il reste le seul à sauter.

Lorsqu'il ne reste plus qu'un seul athlète, qui a remporté la compétition dans le Saut en Hauteur ou le Saut à la Perche et qui tente de battre un record lié à la compétition, le délai doit être augmenté d'une minute.

Dans les compétitions par équipes (telles que les interclubs) durant la totalité de l'épreuve, le temps accordé pour chaque tentative, ne pourra dépasser 0,5 min pour tous les concours sauf la perche où il sera de 1 min. Cela ne change pas le temps pour les essais consécutifs.

## Marques

Un athlète peut utiliser un ou deux repères (fournis par le comité organisateur, ou approuvés par lui) afin de l'aider dans sa course d'élan et son appel. Si de telles marques ne sont pas fournies, il peut utiliser des morceaux de ruban adhésif de couleur, mais ni craie ou substance similaire, ni rien d'autre qui laisse des marques indélébiles.

## Echauffement

Avant le début du concours, il peut être donné aux athlètes la possibilité d'avoir des essais d'échauffement. Pour les lancers, ces essais se feront dans l'ordre de la feuille de concours et toujours sous la surveillance des juges.

Lorsqu'une épreuve est commencée les athlètes ne sont pas autorisés à utiliser, à des fins d'entraînement, selon les cas : la zone d'élan ou d'appel, les cercles ou les secteurs de chute, avec ou sans engins (y compris la perche).

## Réclamation verbale

Dans un concours, si un athlète proteste verbalement et immédiatement à propos d'un essai jugé comme fautive, le juge général de l'épreuve peut ordonner que l'essai soit mesuré et le résultat enregistré, afin de sauvegarder les droits de tous ceux qui sont concernés. Il faudra faire un double classement en attendant la décision définitive du juge général, (attention pour les 8 meilleurs qui ont droit à 3 essais complémentaires).

## Port de gants

Dans les lancers l'athlète ne devra pas utiliser de gants, excepté pour le lancer de marteau, où dans ce cas, les gants devront être lisses des deux côtés et le bout des doigts des gants, autres que le pouce, devra être ouvert.

Pour le saut à la perche, le port de gants est autorisé afin d'obtenir une meilleure prise de main sur la perche.

## Engins personnels

Pour les concours de marteau, poids, disque et javelot l'utilisation d'engins personnels est autorisée par le juge général concerné, si l'organisateur n'est pas en mesure de fournir les marques d'engins et les quantités suffisantes. En cas d'acceptation, les engins doivent être vérifiés au moins 30 min avant le début de la compétition par le juge général.



Ils sont conservés par les officiels jusqu'au début de la compétition.

Un engin personnel peut être utilisé par tous les concurrents participant à l'épreuve et pendant toute la durée de celle-ci.

Pour la perche, chaque athlète possède ses propres perches, qui ne peuvent être utilisées par les autres concurrents qu'avec son accord.

### **Substances chimiques**

Afin d'obtenir une meilleure prise, les athlètes sont autorisés à mettre une substance chimique sur leurs mains ou sur la perche.

Pour les lanceurs les athlètes sont autorisés à employer une substance appropriée, sur les mains seulement ou, pour les lanceurs de marteau sur leurs gants. Les lanceurs de poids peuvent employer cette substance sur leur cou. En outre pour le lancer du poids et du disque, les athlètes ont le droit de mettre sur l'engin de la craie ou une substance similaire qui s'enlève facilement et ne laisse aucune forme de contamination.

### **Dossards**

Normalement les athlètes reçoivent 2 dossards, à fixer sur la poitrine et dans le dos par 4 épingles.

Lorsque les Athlètes ne reçoivent qu'un dossard, il sera ainsi fixé :

- dans le dos, pour les concurrents du poids, du disque et du marteau
- sur la poitrine pour le lancer de javelot
- au choix pour tous les sauts.



**Pour faciliter la tâche du Jury dans les concours de sauts, il serait préférable que le dossard soit fixé sur la poitrine.**

### **Compétition de qualification**

Un tour de qualification aura lieu dans les concours où le nombre d'athlètes est trop important pour que la compétition se déroule de façon satisfaisante en un seul tour (finale). Quand un tour de qualification est organisé, tous les athlètes doivent y participer pour se qualifier. Les performances réalisées au tour de qualification ne seront pas prises en compte pour la compétition proprement dite.

Les athlètes seront répartis en deux ou plusieurs groupes, mais on fera en sorte que les athlètes du même club soient placés dans des groupes différents. A moins que les installations ne permettent pas aux groupes de concourir en même temps et dans les mêmes conditions, chaque groupe devra commencer son échauffement dès que le groupe précédent aura terminé sa compétition.

Il est recommandé, lorsqu'une réunion se déroule sur plus de trois jours, qu'un jour de repos soit réservé entre les compétitions de qualification et les finales pour les sauts verticaux.

Les conditions de qualification, la performance de qualification et le nombre d'athlètes dans la finale, seront décidés par les délégués techniques et la CSO ou par le comité d'organisation seulement. Sauf dispositions particulières il devrait y avoir au moins 12 athlètes participant à la finale.

Dans un concours de qualification, à l'exception du saut en hauteur et du saut à la perche, chaque athlète aura droit à trois essais. Une fois qu'un athlète aura réussi la performance de qualification, il ne continuera pas le concours de qualification.

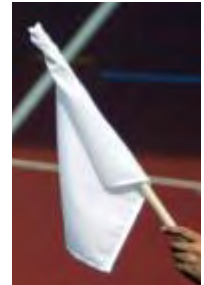
Dans un concours de qualification pour le saut en hauteur et le saut à la perche, les athlètes qui ne seront pas éliminés, devront obligatoirement continuer à sauter jusqu'à la fin du dernier essai de la hauteur de qualification, *à moins que le nombre minimum d'athlètes devant participer à la finale n'ait été atteint avant.*

Si aucun athlète ne réussit la performance de qualification fixée, ou si le nombre d'athlètes la réussissant est inférieur à celui déterminé, le nombre de finalistes sera augmenté en ajoutant des concurrents selon leurs performances et leurs classements dans la compétition de qualification. Si les ex æquo pour la dernière place qualificative ne peuvent pas être départagés, ils participeront tous à la finale.

Quand la compétition de saut en hauteur ou de saut à la perche a lieu en deux groupes simultanés, il est recommandé que la barre soit élevée à chaque hauteur au même moment dans chaque groupe. Il est également recommandé que les deux groupes soient d'une force approximativement égale.

#### Validation d'un essai

Le drapeau blanc ne peut être levé que lorsque l'essai est validé dans sa globalité, (geste, chute, sortie et temps). Le drapeau rouge sera levé pour un essai non valable.



#### Les mesures

Les performances enregistrées le seront au centimètre inférieur le plus proche, si la distance mesurée n'est pas un centimètre entier.

#### Indication sur la feuille de concours

X = essai non réussi

-- = essai non tenté

O = essai validé pour la perche et la hauteur

Performance = essai validé pour les autres concours

En cas d'ex æquo dans le classement, on comparera la deuxième meilleure performance. Si l'ex æquo subsiste, on tiendra compte de la troisième meilleure performance, et ainsi de suite, pour départager les athlètes.

En cas d'ex æquo au classement final pour n'importe quelle place, y compris pour la première place, les ex æquo ne seront pas départagés.

Si l'athlète ne peut pas être classé, on devra indiquer dans la colonne classement final :

- DNS (non participant) lorsque l'athlète aura été absent pendant toute l'épreuve.
- NM (non classé) lorsque l'athlète n'aura réalisé aucune performance valable.

- DQ (disqualifié) lorsque l'athlète aura été exclu de la compétition par le juge général.

#### Résultats

A l'issue de chaque épreuve de sauts et lancers, la feuille indiquant les résultats sera immédiatement remplie, signée par le Juge général compétent et remise au secrétariat.

# Lancers

## Poids - Marteau – Disque

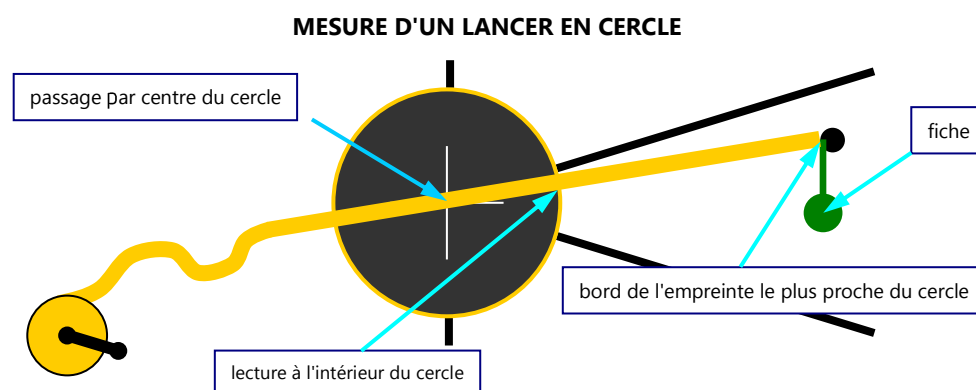
### Le chef du concours

- Vérifie l'aire de lancer : cercle, cage de lancer pour marteau et disque, butoir pour le poids, angle du secteur de chute (34,92 °).
- Prend en charge le matériel : instrument de mesure adapté à la distance, une fiche, 1 chronomètre ou horloge, drapeaux (1 jaune, 2 blancs et 2 rouges), manche à air (disque), un balai, chiffons, échelle pour le lancer de marteau, les engins de lancers.
- Répartit les rôles entre les juges.
- Détermine la validité globale du lancer.

### **- Exemple de feuille de résultats**

athlètes	essai 1	essai 2	essai 3	perf. provi.	class. provi.	ordre nouv.	essai 4	essai 5	essai 6	perf. finale	class. final
Julie	4,98	5,02	<b>5,09</b>	5,09	3	6	4,86	<b>5,10</b>	X	5,10	5
Clémence	5,20	<b>5,21</b>	5,15	5,21	1 ex	7	5,14	4,99	<b>5,24</b>	5,24	1
Léa	5,15	<b>5,21</b>	5,20	5,21	1 ex	8	5,02	5,13	5,18	5,21	2
Marie	4,91	<b>5,08</b>	5,02	5,08	4	5	X	<b>5,11</b>	5,01	5,11	4
Béatrice	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	DSN
Jessica	5,01	<b>5,04</b>	4,95	5,04	8	1	4,89	5,02	4,90	5,04	8
Catherine	<b>4,99</b>	4,95	X	4,99	9	—	—	—	—	4,99	9
Véronique	X	5,04	<b>5,05</b>	5,05	7	2	5,08	4,95	<b>5,14</b>	5,14	3
Chantal	<b>5,06</b>	5,05	X	5,06	6	3	4,98	X	—	5,06	7
Lucie	<b>5,07</b>	4,99	5,02	5,07	5	4	5,04	<b>5,09</b>	5,01	5,09	6
Camille	X	-	X	—	—	—	—	—	—	—	NM

Etablit le classement du concours (intermédiaire et final) avec l'ensemble du jury.



## Les règles

- Pour les lancers à partir d'un cercle, un athlète ne peut utiliser qu'un seul repère. Ce repère peut être placé seulement sur le sol dans la zone se trouvant immédiatement derrière le cercle ou adjacente à lui. Ce marquage doit être temporaire et ne sera placé que pour la durée de l'essai individuel de chaque athlète. Il ne devra pas gêner la vision des juges. Aucun repère personnel ne peut être placé sur la zone de réception ou à proximité de cette dernière.

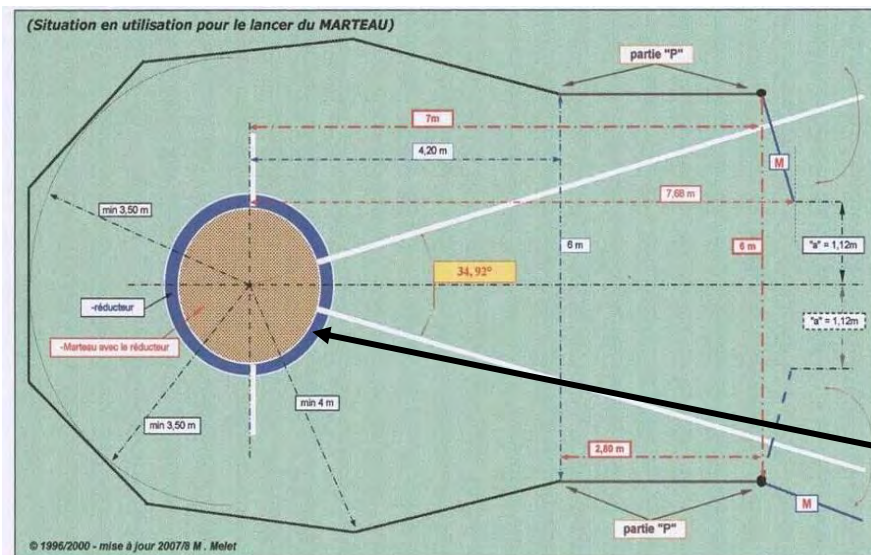
- L'athlète ne peut répandre ou pulvériser aucune substance dans le cercle ni sur ses chaussures ni non plus frotter la surface du cercle pour la rendre plus rugueuse (ou plus glissante).

- L'athlète doit commencer son lancer dans une position stationnaire.

- Le poids sera lancé depuis l'épaule, d'une seule main. Lorsque l'athlète a pris place dans le cercle pour commencer son lancer, le poids doit toucher ou être très proche du cou ou du menton, la main ne peut pas être abaissée de cette position pendant l'action du lancer et le poids ne doit pas être ramené en arrière de la ligne des épaules.



- Un athlète peut interrompre un essai déjà commencé même si l'engin touche le sol ou le haut du cercle (marteau), peut poser l'engin par terre à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle et peut quitter celui-ci de manière réglementaire. Tout ceci doit se faire dans le temps imparti.



Le panneau mobile sera obligatoirement utilisé

pour un gaucher (sens des aiguilles d'une montre)

le panneau droit sera fermé

pour un droitier (sens inverse des aiguilles d'une montre)

le panneau gauche sera fermé

Le diamètre du cercle est de 2,135 m

- Les longueurs minimales de câbles de marteau ont été supprimées. Seules les longueurs maximales autorisées sont maintenues.

- Au marteau en position de départ avant les balancements ou rotations, le concurrent est autorisé à déposer la tête du marteau sur le sol à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle.





## Les fautes

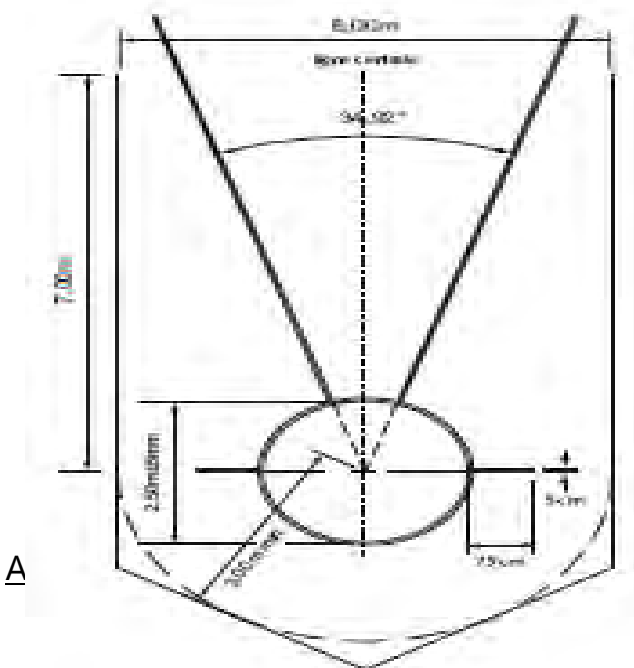
- L'athlète dépasse le temps autorisé.
- Le lancer n'est pas effectué dans des conditions régulières.
- Lors du premier contact de l'engin avec le sol, il touche la ligne du secteur de chute ou tombe à l'extérieur du secteur.



- L'athlète quitte le cercle avant que l'engin n'ait touché le sol.
- Le premier contact de l'athlète, en quittant le cercle, avec le haut de la bordure ou le sol à l'extérieur du cercle, ne se situe pas entièrement derrière la ligne blanche tracée à l'extérieur du cercle et qui passerait en théorie par le centre de celui-ci. Au lancer de poids l'arête intérieure du butoir fait partie du dessus du butoir.

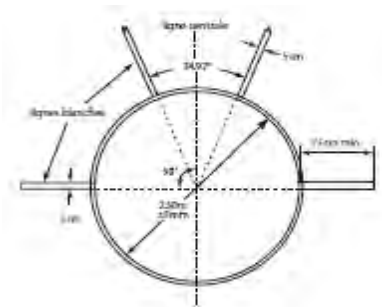
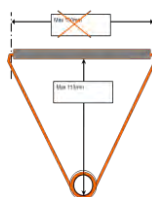
Ce n'est pas une faute si l'athlète interrompt son lancer dans des conditions régulières

Lors d'un lancer, cela ne sera pas considéré comme une faute si un contact se produit, sans que cela ne fournisse une quelconque propulsion, pendant le début de la rotation à un point situé derrière la ligne blanche qui est dessinée à l'extérieur du cercle et qui passe par le centre de celui-ci.



Le diamètre du cercle est 2,50 m au disque

Et celui du marteau et du poids est de 2,135 m





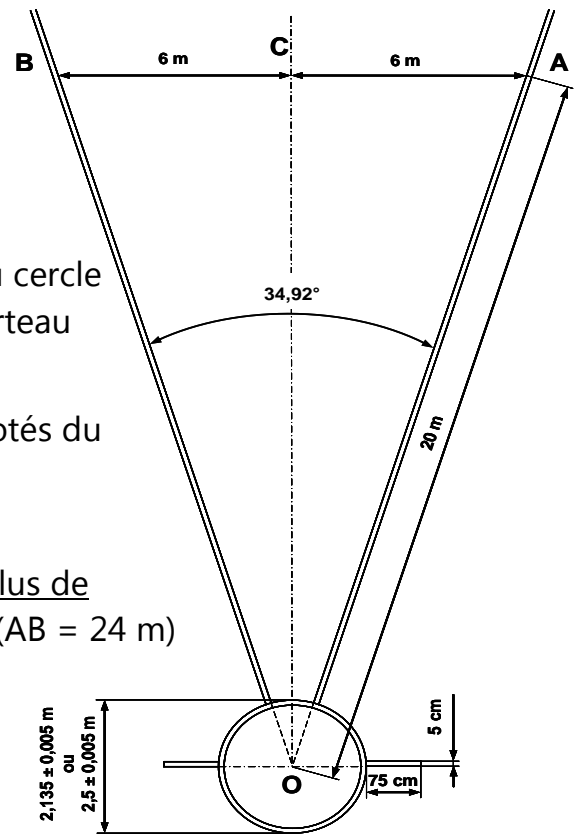
## Méthode de contrôle du secteur (poids, disque et marteau)

Sur le schéma ci-contre

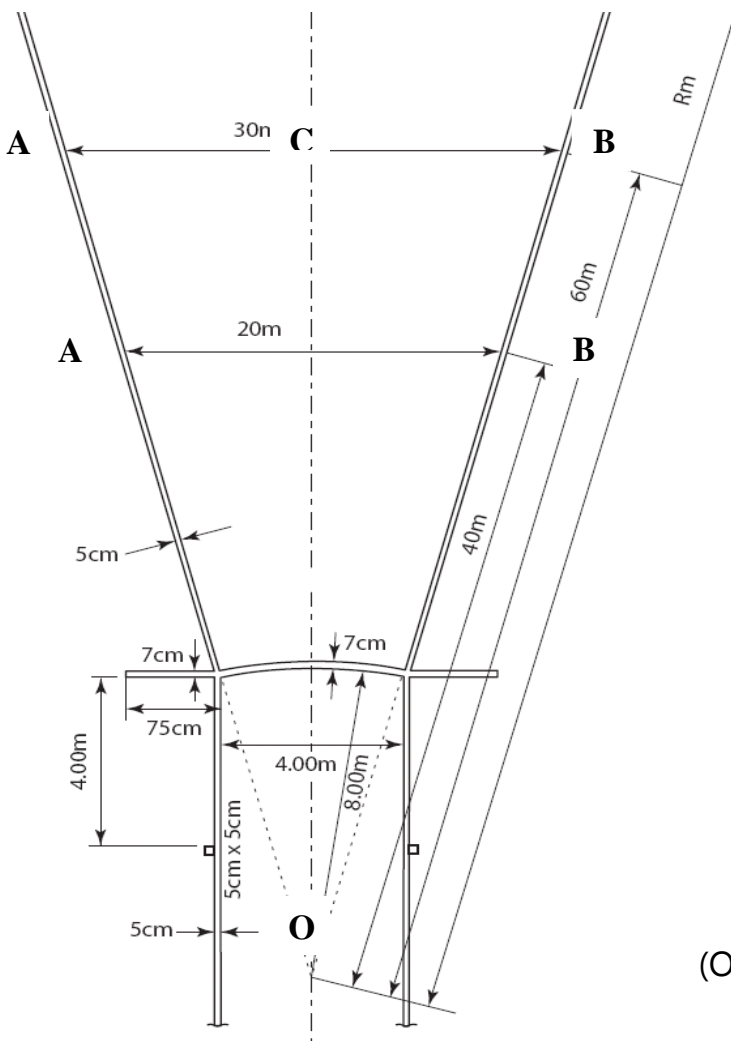
**A** partir du point central du cercle **O** :

- tracer la bissectrice **OC** qui passe par le centre du cercle et le milieu de l'ouverture de la cage (pour le marteau et le disque) et le milieu du butoir pour le poids
- mesurer une longueur de 20 m sur chacun des cotés du secteur (**OA-OB**)
- l'écart entre **A** et **B** sera de 12 m

(soit 6 m de part et d'autre de la bissectrice) Pour plus de précision les distances (OA-OB) peuvent être de 40 m (AB = 24 m)



centre line



## Méthode de contrôle du secteur du lancer de Javelot

Sur le schéma ci-contre

A partir du point O

- mesurer une longueur de 40 m sur chacun des cotés du secteur (OA-OB)
- tracer la bissectrice OC qui passe par le milieu de la piste d'élan.

l'écart entre A et B sera de 20 m

(soit 10 m de part et d'autre de la bissectrice)

Pour plus de précision les distances (OA-OB) peuvent être de 60 m (AB=30 m)

# Lancers

## Le Javelot

### Le chef du concours

- Vérifie l'aire du lancer (le secteur est approximativement de 29°)
- Répartit les rôles entre les juges,
- Détermine la validité globale du lancer
- Prend en charge le matériel : un hectomètre, une fiche, une manche à air ou indicateur de vent, drapeaux (1 jaune, 2 blancs et 2 rouges), 1 chronomètre ou horloge.
- Etablit le classement (intermédiaire et final), avec l'ensemble du jury.

### Les règles

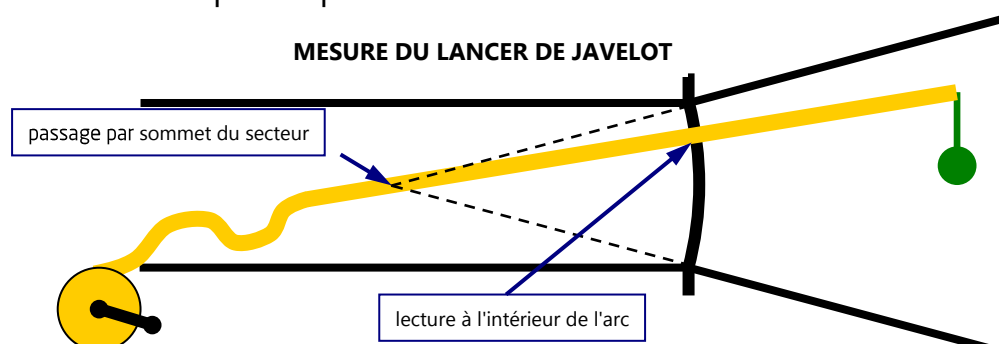
- Le javelot doit être lancé par dessus l'épaule ou au-dessus de la partie supérieure du bras utilisé pour le lancer.
- Jusqu'à ce que le javelot ait été lancé, l'athlète ne devra, à aucun moment, se tourner complètement de manière à diriger son dos vers l'arc de lancer.
- Le javelot sera tenu à la corde de prise.
- Il ne doit pas être projeté dans un mouvement rotatif.
- L'essai ne sera valable que si la tête métallique touche le sol avant toute autre partie du javelot.



- Le lancer ne pourra être validé que lorsque l'athlète aura quitté la piste d'élan. Cette sortie sera effective dès le premier contact avec les lignes parallèles ou le sol à l'extérieur de celles-ci. Ce contact doit avoir lieu complètement derrière les lignes blanches tracées à partir des extrémités de l'arc perpendiculairement aux lignes parallèles.

Pour faciliter la validation, on considérera que l'athlète a quitté réglementairement la piste d'élan, si après que le javelot ait touché le sol, il se trouve déjà derrière une ligne fictive située à 4 m derrière les extrémités de l'arc de lancer.

- Le mesurage de chaque lancer sera effectué immédiatement après l'essai. Le ruban de mesure devra passer par le centre de l'arc de cercle.



## Fautes

- L'athlète dépasse le temps autorisé.
- Le lancer n'est pas réalisé dans des conditions régulières.
- Lors du premier contact de l'engin avec le sol, il touche la ligne du secteur de chute ou tombe à l'extérieur du secteur.
- L'athlète quitte la piste d'élan avant que l'engin n'ait touché le sol.
- Si après qu'il ait commencé le lancer, le concurrent touche avec n'importe quelle partie de son corps le sol à l'extérieur de la piste d'élan y compris les lignes la délimitant.

Ce n'est pas une faute si l'athlète interrompt son lancer dans des conditions régulières

## Organisation et tâches du jury en lancers

### 1) chef de plateau avec drapeaux

Blanc et rouge

### 2) secrétaire, tenue de la feuille de concours

Et appel des athlètes

### 3) juge, (chrono et drapeau jaune)

Et tenue du ruban de mesurage

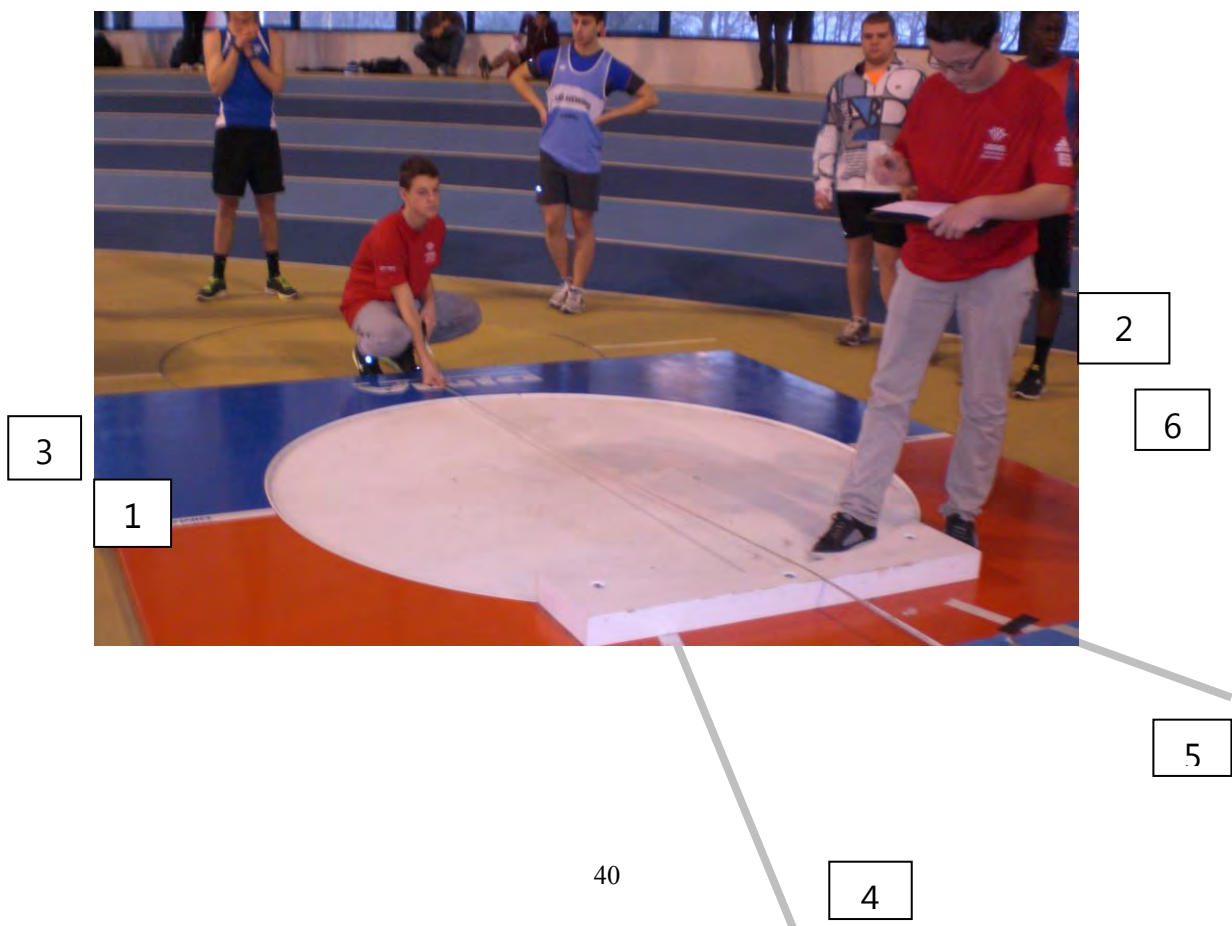
### 4) juge, réception côté gauche

Fiche et tenue du ruban de mesurage

### 5) juge, réception côté droit

Avec drapeaux blanc et rouge lors des lancers longs

### 6) juge, panneau information.

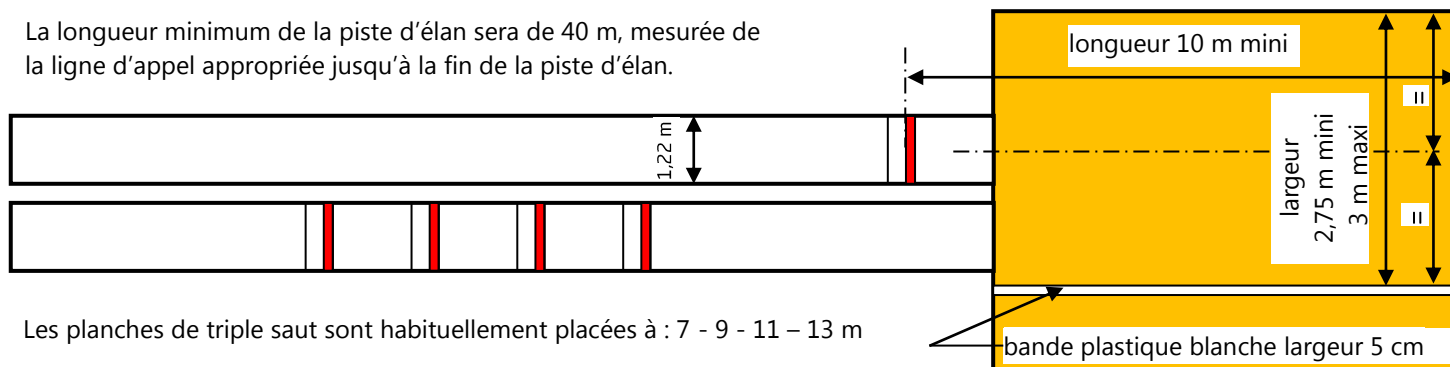


# Sauts

## Sauts horizontaux

### Longueur – Triple Saut

La longueur minimum de la piste d'élan sera de 40 m, mesurée de la ligne d'appel appropriée jusqu'à la fin de la piste d'élan.



Les planches de triple saut sont habituellement placées à : 7 - 9 - 11 - 13 m

### Le chef de concours

- Vérifie les installations : changement des planches d'appel, plasticine, dimensions zone de réception, humidité du sable, manche à air, anémomètre.

Si l'axe de la piste d'élan n'est pas aligné avec celui de la zone de réception, cette dernière sera aménagée par la pose d'une ou deux bandes, afin qu'elle soit conforme au schéma ci-dessus.

- Prend en charge le matériel : décamètre ou double décamètre, fiche, drapeaux (1 jaune, 2 blancs, 2 rouges), chronomètre ou horloge, spatule pour effacer les empreintes dans la plasticine, râtelier pour effacer les traces dans la zone de réception, règle de prolongement de la ligne d'appel.

- Répartit les rôles entre les juges.

- Détermine la validité globale du saut.

- Etablit les classements du concours (intermédiaire et final), avec l'ensemble du jury.

- Transmet la feuille de résultats au secrétariat, après l'avoir fait signer par le Juge Arbitre concerné.

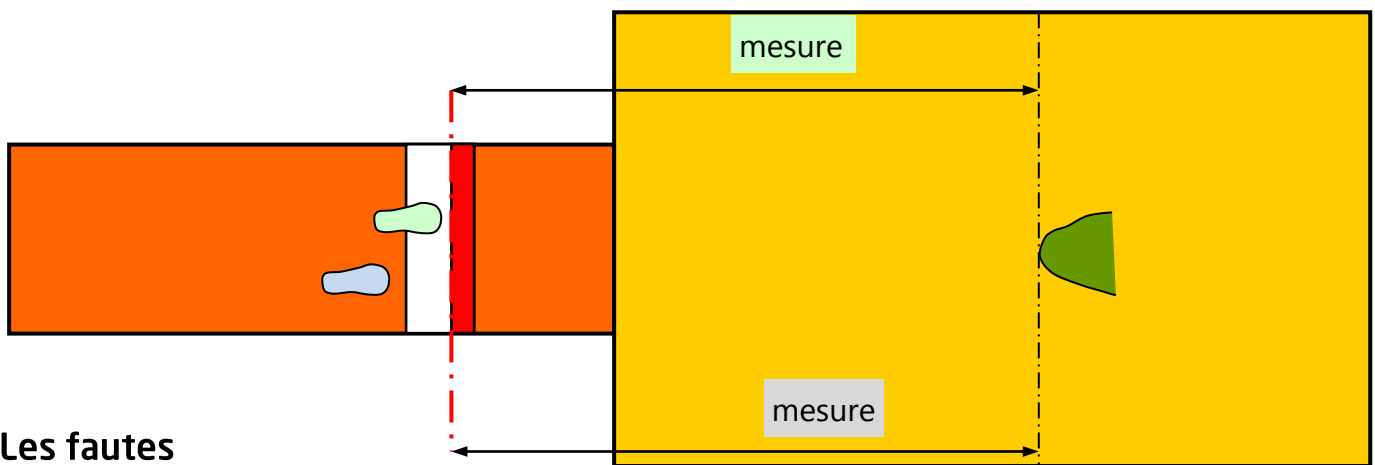
### Les règles

Le mesurage de chaque saut sera effectué immédiatement après l'essai. Tous les sauts seront mesurés à partir de la marque la plus proche faite dans la zone de réception par une partie quelconque du corps, *ou par tout élément qui était attaché au corps lorsqu'il a fait la marque*, jusqu'à la ligne d'appel ou son prolongement. Les mesurages seront faits perpendiculairement à la ligne d'appel ou son prolongement.

C'est le premier contact du pied de l'athlète avec la bordure de la zone de réception ou le sol à l'extérieur de celle-ci qui constitue la sortie de l'athlète de la zone de réception.

## Evolution sauts horizontaux des benjamines et benjamins :

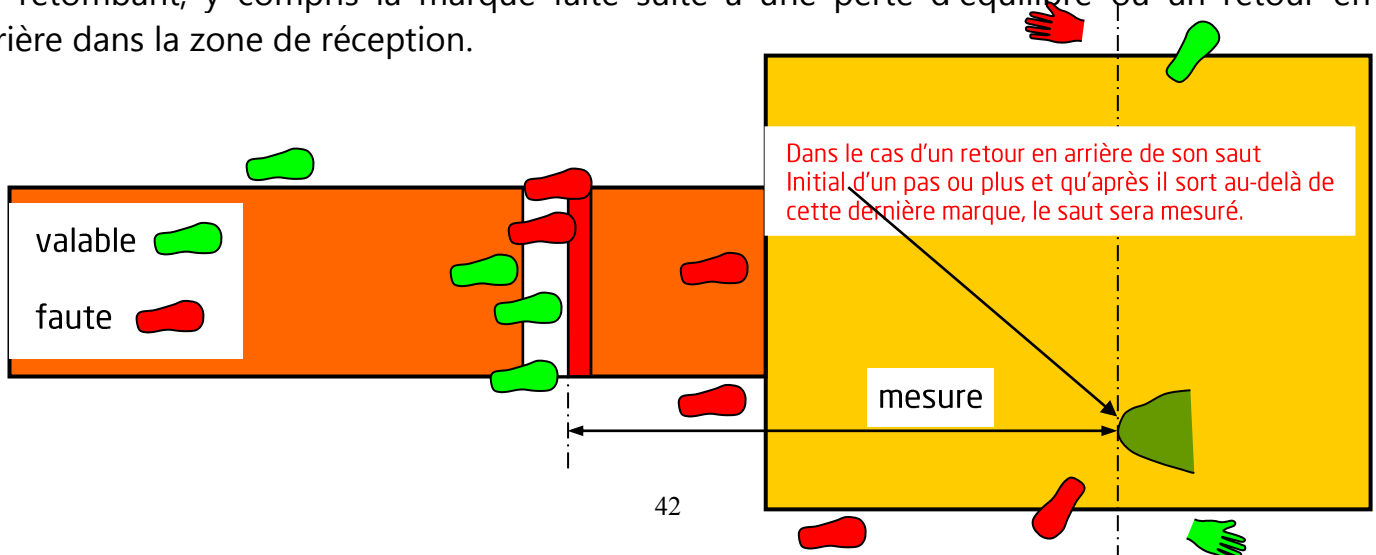
Si l'appel est pris avant ou sur la planche d'appel, la mesure se fait de manière normale de la planche d'appel à la marque la plus proche laissée par l'athlète, pour toutes les catégories de benjamins à Masters hommes et femmes



### Les fautes

L'athlète fait une faute s'il :

- dépasse le temps autorisé
- touche le sol, en prenant son appel, au-delà de la ligne d'appel avec une partie quelconque de son corps, soit en poursuivant sa course d'élan sans sauter
- prend son appel de part ou d'autre des extrémités latérales de la ligne d'appel, que ce soit en avant ou en arrière de la ligne d'appel prolongée
- effectue un saut en culbute quelle qu'en soit la nature, pendant la course d'élan ou le saut lui-même
- après avoir pris son appel, mais avant son premier contact avec la zone de réception, il touche la piste d'élan ou le sol à l'extérieur de la piste d'élan ou à l'extérieur de la zone de réception.
- en retombant il touche le sol en dehors de la zone de réception plus près de la ligne d'appel que la marque la plus proche faite dans le sable.
- lorsqu'il quitte la zone de réception, son premier contact du pied avec le sol à l'extérieur de celle-ci est plus près de la ligne d'appel que la marque la plus proche faite dans le sable en retombant, y compris la marque faite suite à une perte d'équilibre ou un retour en arrière dans la zone de réception.



### Ce n'est pas une faute si :

- l'athlète court à n'importe quel endroit à l'extérieur des lignes blanches qui délimitent la piste d'élan.
- une partie de la chaussure ou du pied de l'athlète touche le sol en dehors des extrémités latérales de la planche d'appel mais avant la ligne d'appel.
- l'athlète prend son appel avant d'atteindre la planche d'appel.
- en retombant, l'athlète touche, d'une partie quelconque de son corps, le sol en dehors de la zone de réception, à condition que ce contact soit plus éloigné de la ligne d'appel que la marque faite dans le sable.
- l'athlète remarque dans la zone de réception après l'avoir quittée correctement.

### Particularités du triple saut

Les fautes du saut en longueur s'appliquent au triple saut avec les variations suivantes :

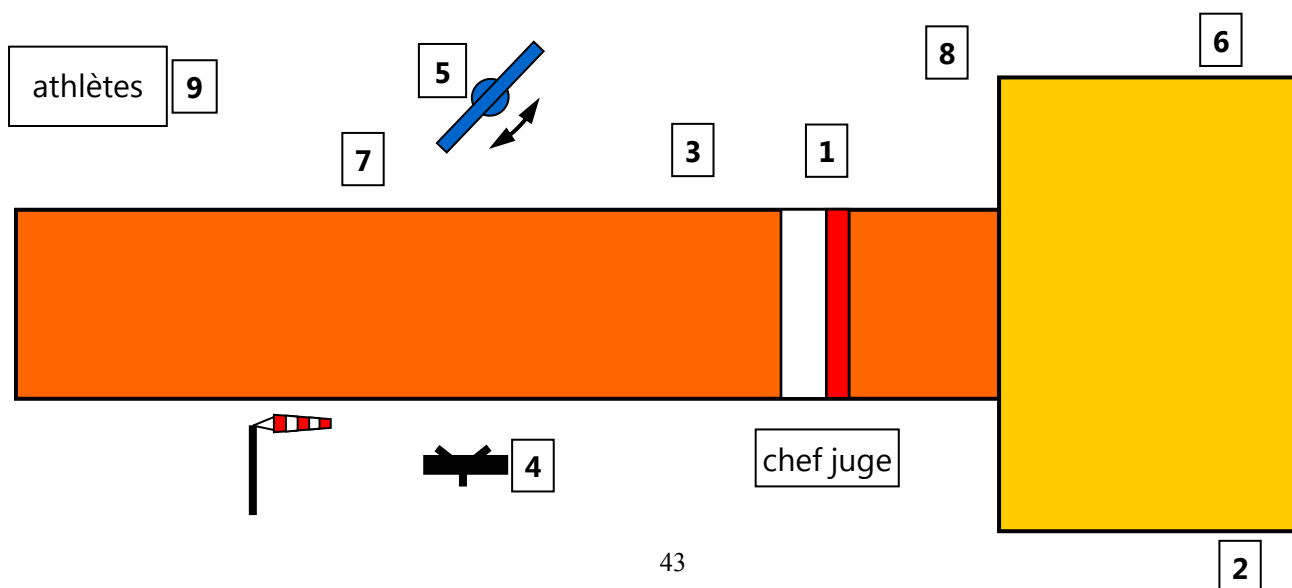
- Le triple saut consiste en un saut à cloche-pied, une enjambée et un saut, effectués dans cet ordre.

Le saut s'effectuera de telle sorte que l'athlète retombe d'abord sur le pied avec lequel il a pris son appel, puis au deuxième saut, sur l'autre pied, à partir duquel le saut se termine (soit appui gauche – gauche – droite ou droite – droite – gauche).

- Ce ne sera pas considéré comme une faute si l'athlète, durant son saut, touche le sol avec sa jambe "morte".



### **Organisation et tâches du jury à la longueur et au triple saut**



Chef juge : surveille l'ensemble, vérifie le mesurage, valide les essais

- 1 – vérifie l'appel et mesure le saut
- 2 – juge à la chute et au point "0" pour la mesure
- 3 – secrétaire : tient la feuille de résultats et appelle les athlètes
- 4 – préposé à l'anémomètre
- 5 – préposé au tableau d'affichage
- 6 – aplanit la zone de réception après chaque essai
- 7 – chronomètre le temps autorisé
- 8 – répare la plasticine après un appel "mordu"
- 9 – juge chargé d'accompagner les athlètes qui s'absentent

## ***Sauts verticaux***

### Hauteur – Perche

#### **Le chef de concours**

- Vérifie les installations

Hauteur : dimensions du tapis, poteaux, bande blanche de jugement largeur 5 cm, zone d'élan, manche à air.

Perche : dimensions du tapis, poteaux avec protection de sécurité, supports de barre, bande blanche du point zéro (largeur 1 cm) passant par le haut du butoir d'appel et les points zéro des poteaux, piste d'élan, butoir, manche à air.

- Prend en charge le matériel

Hauteur : drapeaux (1 jaune, 1 blanc, 1 rouge), chronomètre ou horloge, barre de 4 m, toise, marques pour les athlètes.

Perche : drapeaux (1 jaune, 1 blanc, 1 rouge), chronomètre ou horloge, barre de 4,50 m, toise, marques pour les athlètes, les remontes barre et manivelles, manche à air, élastique pour l'échauffement.

- Répartit les rôles entre les juges.
- Détermine la validité globale du saut.
- Etablit le classement final du concours, avec l'ensemble du jury.
- Transmet la feuille de résultats au secrétariat, après l'avoir fait signer par le Juge général concours.

#### **Règles**

- Avant le commencement de la compétition, le Chef Juge annoncera aux Athlètes la hauteur à laquelle la barre sera placée au début de l'épreuve et les différentes hauteurs auxquelles elle sera élevée après chaque tour.
- Les hauteurs de barre sont mesurées à chaque nouvelle montée et si un athlète tombe sur la barre, on effectue une vérification.
- *Une vérification est effectuée avant chaque tentative de record.*
- Un athlète peut s'abstenir de sauter à une hauteur. S'il s'abstient au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>e</sup> essai d'une hauteur, il n'aura pas le droit d'effectuer le ou les essais suivant à cette hauteur.

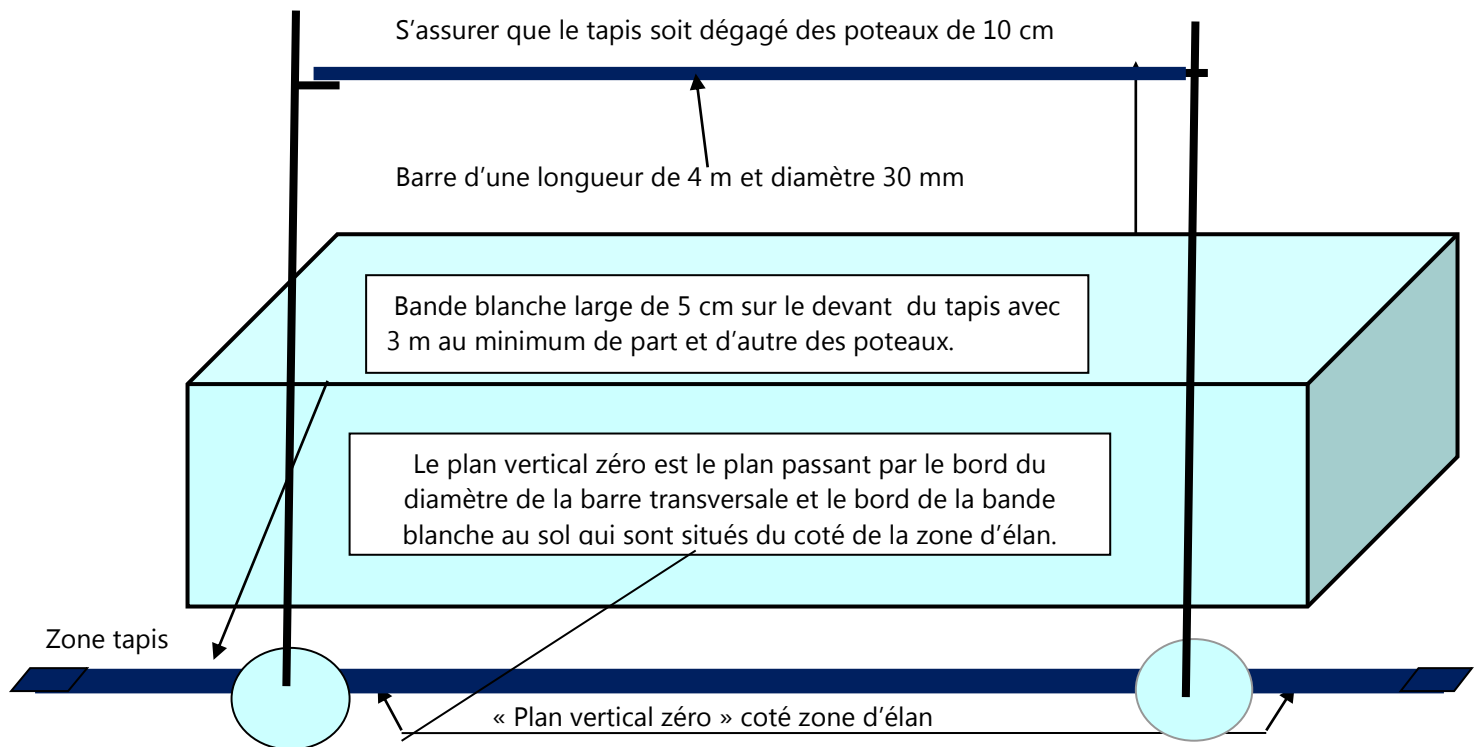


- Un athlète est éliminé après 3 échecs successifs même s'ils se produisent à des hauteurs différentes.

- A moins qu'il ne reste plus qu'un seul athlète et qu'il ait remporté la compétition, la barre ne devra jamais être montée de moins de 2cm au saut en hauteur et de moins de 5cm à la perche après chaque tour. La progression des montées de barre ne devra jamais augmenter. La barre ne peut en aucun cas être baissée, sauf pour un barrage.

- S'il ne reste qu'un seul athlète, il a le droit de demander la hauteur de barre qu'il désire tenter.

Note : Cette disposition ne s'applique pas aux compétitions d'épreuves combinées.



- La barre transversale se composera de trois parties : la barre circulaire et deux extrémités, chacune de 30-35 mm de largeur et de 15-20 cm de longueur, permettant la pose de la barre sur les supports des montants. Ces extrémités devront avoir une section semi-circulaire et seront dures et lisses.

- La manche à air sera placée à l'arrière du tapis de réception.

- S'il ne reste que 2 ou 3 athlètes ou 1 seul en compétition pour la première place on appliquera le temps autorisé correspondant.

- Le drapeau blanc est levé dès lors que le juge aura estimé qu'il n'y a pas eu de faute commise sur l'ensemble des règles. S'il y a faute ce sera le drapeau rouge.

- L'athlète dispose de (0,5 min à la hauteur et 1 min à la perche) lors de son premier saut dans le concours, même s'il reste le seul en compétition.

- Les athlètes auront le droit de faire déplacer la barre transversale (position des poteaux) dans le sens de la course entre 0 et 80 cm. Avant le début de la compétition, l'athlète devra informer le secrétaire du jury de la position de la barre transversale qu'il souhaite utiliser pour son premier essai et cette position sera notée. Si ultérieurement l'athlète souhaite faire

des changements, il devra en informer immédiatement le secrétaire avant que la barre transversale n'ait été placée conformément à son souhait initial. Le non respect de cette règle entraînera le départ du délai accordé pour l'essai.

- L'appel de l'athlète ne peut se faire qu'après que les poteaux aient été placés à la distance demandée.

- Si un athlète n'est pas présent quand tous les autres athlètes ont terminé la compétition, le juge considérera qu'il a abandonné la compétition, dès que la période de temps autorisée pour l'essai sera écoulée.

- Au saut à la perche, une fois la compétition commencée, il n'est plus possible d'effectuer des sauts de réglage ou d'échauffement, sur la piste d'élan ou dans la zone de compétition, même en cas de changement de perche.

Fautes à la hauteur

L'athlète fait une faute s'il :

- Dépasse le temps autorisé.
- Prend son appel à pieds joints.
- Après le saut, la barre ne reste pas sur ses supports du fait de l'action de l'Athlète durant le saut.
- Touche le sol ou la zone de réception au-delà du plan vertical passant par le bord le plus proche de la barre transversale, que ce soit entre les montants ou à l'extérieur de ceux-ci, avec une partie quelconque de son corps, sans avoir préalablement franchi la barre.



Fautes à la perche

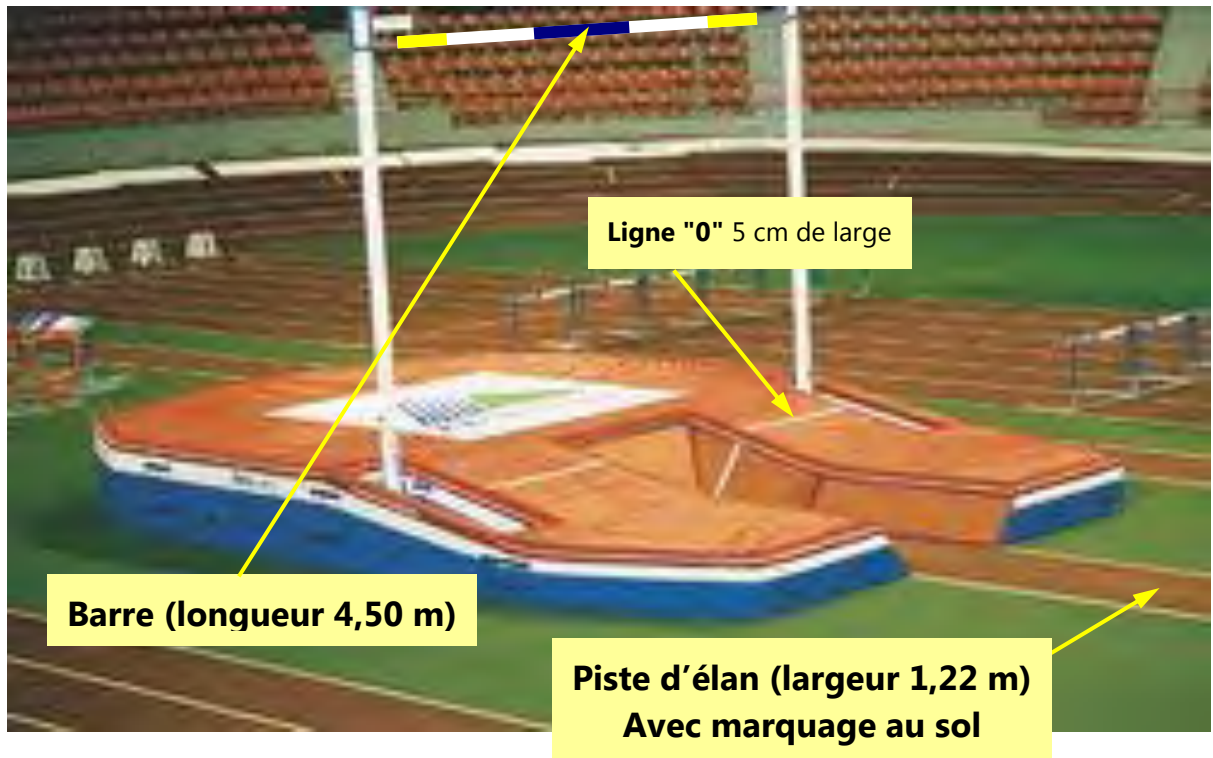
L'athlète fait une faute s'il :

- Dépasse le temps autorisé.
- Après le saut, la barre ne reste pas sur ses deux taquets du fait de l'action de l'athlète ou de la perche durant le saut. Après le lâcher de perche, personne, ni même l'athlète, ne sera autorisé à la toucher, à moins qu'elle ne soit en train de tomber en s'écartant de la barre et des montants. Cependant, si elle est touchée et que le juge estime que, sans cette intervention, la barre serait tombée, l'essai sera considéré comme un échec.
- Touche le sol y compris la zone de réception au-delà du plan vertical passant par le bord arrière du bac d'appel, avec une partie quelconque de son corps ou avec la perche, sans avoir préalablement franchi la barre.
- Au cours du saut, passe la main inférieure au-dessus de l'autre main ou déplace la main supérieure vers le haut de la perche.
- Durant le saut, il stabilise la barre ou la remet en place d'une main ou des deux mains.

Cela ne sera pas considéré comme une faute :

- Si, à n'importe quel endroit, l'athlète court à l'extérieur des lignes blanches qui délimitent la piste d'élan.

- Si lors d'un essai, après avoir été plantée correctement dans le bac, la perche touche le tapis.
- Si lors d'un essai, la perche de l'athlète se brise. L'athlète se verra accorder le droit à un nouvel essai.



## Classement

Les ex aequo seront départagés comme suit :

- l'athlète ayant fait le plus petit nombre de sauts à la hauteur à laquelle se produit l'ex aequo sera classé avant l'autre.
- Si l'ex aequo subsiste, l'athlète ayant manqué le moins de sauts dans l'ensemble de l'épreuve, jusqu'à et y compris la hauteur qui a été franchie en dernier lieu, sera classé avant l'autre.
- Si l'ex aequo subsiste encore, et seulement s'il s'agit de la première place, les athlètes se trouvant ex aequo participeront à un barrage.

## Barrage

- Les athlètes concernés effectueront un seul essai à chaque hauteur jusqu'à ce qu'ils se départagent.
- Le saut de barrage commencera à la hauteur qui suit la dernière hauteur franchie par les athlètes concernés.
- Si aucune décision n'intervient lors de cet essai, la barre sera montée en cas de réussite des athlètes ou baissée dans le cas contraire, de 2 cm pour le saut en hauteur et de 5 cm pour le saut à la perche.
- Si un athlète n'effectue pas un essai à une hauteur, ce dernier perdra automatiquement tout droit à la place la plus élevée. Dans ce cas s'il reste seulement un autre athlète, celui-ci sera déclaré vainqueur, qu'il tente de franchir ou non cette hauteur.

- C'est la meilleure performance réalisée, soit pendant le concours, soit pendant le barrage, qui sera prise en compte comme résultat du concours.

### Exemple de concours à la hauteur

Athlètes	1 50	1 60	1 65	1 70	1 75	1 80	1 85	1 89	1 92	1 95	1 98	2 00	échecs	Perf	Clas
Antoine	O	XO	XXO	XO	O	O	-	O	-	X-	X-	X	1 4	1 m 89	8
Bernard	-	XO	XO	O	-	O	-	X-	XO	XXX			2 4	1 m 92	7
Camille	-	-	-	-	-	XO	XXO	O	O	X-	XX		1 3	1 m 92	5 ex
Daniel	-	X-	O	O	O	XO	O	-	-	O	X-	XX	1 2	1 m 95	1 ex
Edouard	-	-	-	-	-	-	XO	XXO	O	X-	XX		1 3	1 m 92	5 ex
Francois	-	-	-	-	O	O	O	O	-	XXO	XX	X	3 2	1 m 95	4
Nicolas															NP
Gérard	-	-	-	O	-	X-	X-	O	-	O	-	XXX	1 2	1 m 95	1 ex
Henri	O	O	-	XO	XXO	O	XX-	O	XX-	X			1 5	1 m 89	9
Isidore	-	-	-	-	-	O	O	O	O	XO	X-	XX	2 1	1 m 95	3
Karl	XX	O	-	XX-	O	O	O	XXX					1 4	1 m 85	11
Ludovic	O	O	X-	XO	-	-	O	XX-	X				1 2	1 m 85	10
Michel	-	-	-	-	-	-	XXX								NM

- Le 1<sup>er</sup> chiffre de la colonne échecs indique que l'athlète a franchi la hauteur soit au 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> essai,

- Le 2<sup>e</sup> chiffre indique le nombre d'échecs avant la barre franchie, y compris à cette hauteur.

- Le nombre obtenu avec ces 2 chiffres servira à déterminer la place des ex aequo. Le plus petit nombre sera classé avant (1 2 sera classé avant 1 5).

Barrage	1 m 98	1m 96	1 m 94	1 m 96	1 m 98	1 m 96	Classement après barrage
Daniel	X	X	O	O	X	X	2 <sup>e</sup>
Gérard	X	X	O	O	X	O	1 <sup>er</sup>

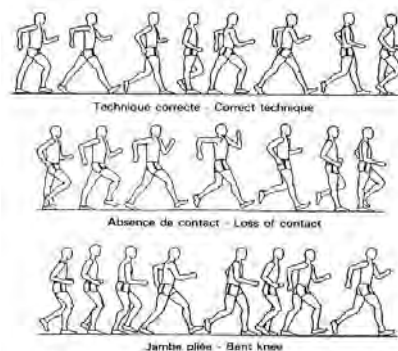
### Abandon durant le barrage

Barrage	1m98	1m96	1m94	1m96	Classement final
Daniel	X	X	O	ne veut plus sauter	2 <sup>e</sup>
Gérard	X	X	O		1 <sup>er</sup>



# LA MARCHÉ ATHLETIQUE

La marche athlétique est une progression exécutée pas à pas de telle manière que le marcheur maintienne un contact avec le sol, sans qu'il ne survienne aucune perte de contact visible (pour l'œil humain). La jambe doit être tendue (c'est-à-dire que le genou ne doit pas être plié) à partir du premier contact avec le sol jusqu'au moment où elle se trouve en position verticale.



## Jugement

- Les juges de marche désignés devront élire un chef juge, s'il n'en a pas été nommé un auparavant.
- Les juges opèreront indépendamment les uns des autres et leurs jugements seront basés sur les observations visuelles.
  - Dans les épreuves sur route, il y aura un maximum de neuf juges, y compris le chef juge.
  - Pour les épreuves sur piste, il y aura un maximum de six juges, y compris le chef juge.
  - Pour les épreuves en salle, il y aura un maximum de cinq juges, y compris le chef juge.

## Chef juge

- Dans les compétitions françaises, le chef juge agira en qualité de juge de marche
- Un ou deux chefs juges adjoints pourront être désignés pour aider à la notification des disqualifications.
- Un officiel responsable du tableau d'affichage sera désigné.

**- Il arrive parfois que le chef juge reçoive d'un juge le 3<sup>e</sup> avertissement alors que l'athlète a déjà franchi la ligne d'arrivée. Il le disqualifiera à postèriori.**

## Mise en garde (Palette Jaune)

- Lorsqu'un juge n'est pas totalement convaincu que l'athlète respecte complètement les règles de progression, il doit, dans la mesure du possible montrer à l'athlète une palette (panneau) jaune indiquant l'irrégularité.
- Un athlète n'aura pas droit à une deuxième mise en garde par le même juge pour la même infraction.
- Le juge qui a mis en garde un athlète doit en informer le chef juge après la compétition.

Panneaux jaune montrés par le juge à l'athlète fautif :



= genou plié



= perte de contact visible

## Cartons rouges

Lorsqu'un Juge remarque qu'un athlète enfreint la règle en perdant le contact de manière visible avec le sol ou en pliant le genou lors de la compétition, à quelque moment que ce soit, le juge enverra un carton rouge au chef juge.

Epreuve : .....

N° dossard : .....

Motif de la sanction : genou plié ou perte de contact visible

## Disqualification (par le chef juge seulement)

- Lorsque trois cartons rouges, de trois juges différents, auront été envoyés au chef juge, l'athlète sera disqualifié et informé de cette disqualification par le chef juge ou un chef juge adjoint qui lui montrera une palette rouge.
- L'absence de notification rapide n'entraînera pas la requalification d'un athlète disqualifié.



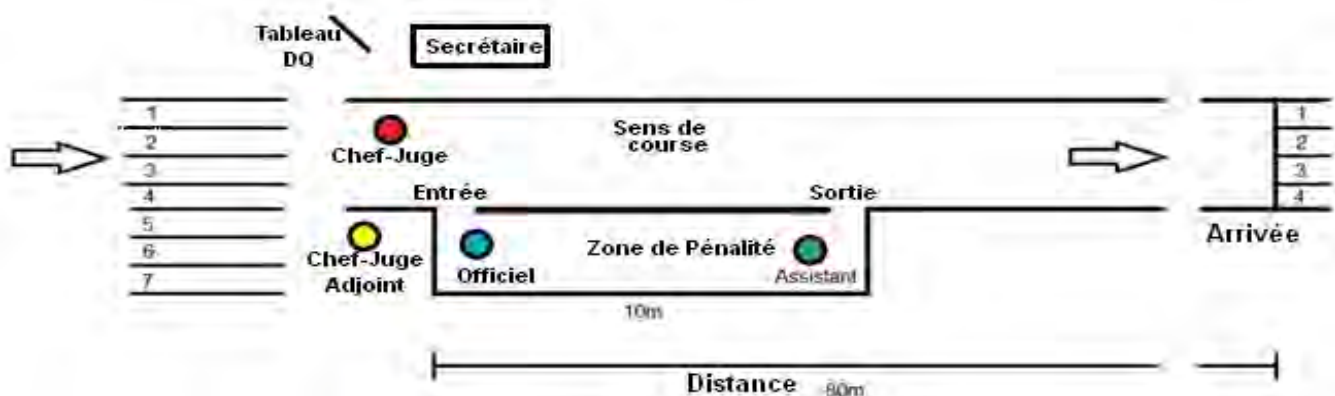
## Catégories jeunes jusqu'à U20 (junior) inclus.

### Une zone des pénalités sera utilisée pour toutes les épreuves

Dans de tels cas, un athlète sera invité à entrer dans la zone des pénalités lorsqu'il aura reçu trois Cartons Rouges de trois Juges différents et à y rester pour la durée appropriée. Il en sera informé par le Chef Juge ou une personne désignée par lui. La durée à appliquer dans la zone des pénalités sera la suivante :

- Épreuves jusqu'à 5000 m / 5 km inclus 0,5 min
- Épreuves jusqu'à 10000 m / 10 km inclus 1 min

### Exemple de mise en place pour une épreuve sur piste en plein air.



Si l'athlète reçoit un Carton Rouge supplémentaire, provenant d'un quatrième Juge, il sera disqualifié. Un athlète qui se soustrait à l'obligation d'entrer dans la zone des pénalités alors qu'il lui a été demandé de le faire, ou d'y rester pour la durée appropriée, doit être disqualifié par le Chef Juge.

- Dans les épreuves sur piste, un athlète qui est disqualifié doit immédiatement quitter la piste et dans les épreuves sur route, il doit immédiatement après avoir été disqualifié, enlever les dossards distinctifs et quitter le parcours.

- Un ou plusieurs tableaux d'affichage doivent être placés sur le parcours et près de l'arrivée pour tenir les athlètes informés du nombre de cartons rouges qui ont été envoyés au chef juge pour chaque athlète le symbole de chaque infraction devra également figurer sur le tableau d'affichage.

Le Chef Juge communiquera au Juge général, immédiatement après la fin de l'épreuve, l'identité de tous les athlètes disqualifiés en indiquant le numéro de dossard, l'heure de la notification et les infractions ; la procédure sera la même pour tous les athlètes ayant reçu des Cartons Rouges.

## Rafraîchissements, éponges et postes de ravitaillement

- De l'eau et d'autres rafraîchissements appropriés seront disponibles au départ et à l'arrivée de toutes les courses.



- Pour toutes les épreuves de 5 km et au-delà et jusqu'à 10 km inclus, des postes de rafraîchissement / épongement où uniquement de l'eau sera fournie, seront disposés à des intervalles appropriés, si les conditions météorologiques le justifient.
- Pour toutes les épreuves de plus de 10 km, les postes de ravitaillement seront disponibles à chaque tour.
- Le ravitaillement, qui peuvent être fourni par le comité organisateur ou par les athlètes, sera disponible aux postes de ravitaillement de manière à être aisément accessible aux athlètes.

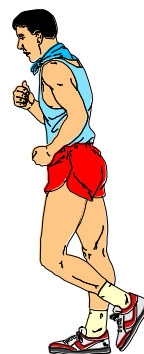
Un athlète qui se procure des rafraîchissements à un endroit situé hors des postes de ravitaillement prévus pour cela est passible d'une disqualification qui lui sera infligé par le juge arbitre.

## Tenue des athlètes

Dans toutes les épreuves, les athlètes doivent porter une tenue propre, conçue et portée de manière à ne pas offenser. Les vêtements doivent être d'un tissu non transparent même lorsqu'il est mouillé. Le genou doit être découvert.

## Les départs

- Le départ de l'épreuve sera donné par un coup de feu.
- Les commandements et la procédure de plus de 400 m seront utilisés.
- Pour les épreuves de 10 km ou supérieur, un juge de marche ayant la qualification de juge départ (en dehors du chef juge) peut faire office de juge départ.



## Résumé des devoirs d'un bon juge

- Être disponible au moins 45 minutes avant le départ prévu.
- Se réunir et élire un chef juge, s'il n'a pas été désigné précédemment, au moins 30 minutes avant le départ.
- Suivre les instructions du chef juge.
- Mettre en garde les athlètes qui enfreignent le règlement et noter les mises en garde.
- Envoyer au chef juge le carton rouge d'un athlète qui enfreint le règlement.
- Remplir sa fiche de jugement convenablement et la transmettre au chef juge.
- Rencontrer le chef juge après l'épreuve et vérifier que tous les cartons lui sont parvenus.
- Être disponible après l'épreuve pour répondre à toutes questions du chef juge ou d'un athlète qui demande des explications sur les raisons des cartons donnés. Dans le doute, donner le bénéfice à l'athlète.

## **Conduite de l'épreuve**

Un athlète peut quitter le parcours indiqué ou la piste, avec l'autorisation et sous la surveillance d'un officiel, pourvu que, ce faisant, il ne réduise pas la distance à parcourir.

13. Si le Juge général est convaincu, sur le rapport d'un Juge ou d'un Commissaire ou autrement, qu'un athlète a quitté le parcours marqué réduisant ainsi la distance à parcourir, ce dernier sera disqualifié.



# EPREUVES COMBINEES

Chaque athlète sera crédité de points à chacune de ses épreuves selon la table de cotation officielle.

Les points attribués seront annoncés séparément pour chaque épreuve et les totaux cumulés devront être annoncés à tous les athlètes après la fin de chaque épreuve.

Le gagnant sera l'athlète qui aura obtenu le plus grand nombre total de points.

Si deux ou plusieurs athlètes obtiennent un nombre égal de points pour une place quelle qu'elle soit dans une compétition, cela sera considéré comme étant Ex Aequo.

## Règlement spécifique

- 3 essais seulement en longueur et aux lancers.
- Montées de barres : de 3 en 3 cm à la hauteur et de 10 en 10 cm à la perche, même s'il ne reste qu'un seul athlète.
- Un seul faux départ par course sera toléré sans la disqualification du ou des athlète(s) ayant provoqué le faux départ. Tout athlète responsable de faux départs supplémentaires dans la course sera disqualifié pour cette course (sauf Benjamins(es)).
- Le poids des engins de lancers et les hauteurs des haies correspondent aux catégories.
- Dans le cas où un dispositif de chronométrage entièrement automatique n'est pas disponible, le temps enregistré pour chaque athlète sera pris indépendamment par 3 chronométreurs.

## Repos

- A la discrétion du juge général des épreuves combinées, il y aura, lorsque cela est possible et pour chaque athlète, un intervalle d'au moins 30 minutes entre la fin d'une épreuve et le commencement de la suivante.
- Si possible, le temps s'écoulant entre la fin de la dernière épreuve du premier jour et le début de la première épreuve du deuxième jour sera d'au moins 10 heures.

## Homologation des records

La vitesse moyenne (basée sur la somme des vitesses du vent, mesurées pour chaque épreuve individuelle, et divisée par le nombre de ces épreuves) n'excède pas 2 mètres par seconde.

Temps imparti aux athlètes (Voir tableau page 31 de ce livret)

## Séries et Groupes

Les athlètes concourent en groupes tel qu'il en a été décidé par le juge général. De préférence cinq Athlètes ou plus, et jamais moins de trois, seront placés dans chaque série ou groupe.

Lors de la dernière épreuve d'une compétition d'épreuves combinées, les séries devront être composées de telle sorte que l'une d'entre elles regroupe les athlètes les mieux placés après l'avant dernière épreuve.

## Saison Hivernale en salle

Heptathlon : C J E S Hommes, comprend sept épreuves

1<sup>er</sup> jour : 60 m, longueur, poids, hauteur.

2<sup>e</sup> jour : 60 m haies, perche, 1000 m.

Pour la catégorie juniors hommes, il est autorisé que l'ordre de déroulement du saut en hauteur (1<sup>er</sup> jour) et du saut à la perche (2<sup>e</sup> jour) soit interverti.

Pentathlon : C J E S Femmes : se déroule sur une journée,

60 m haies, hauteur, poids, longueur, 800 m.

Pour la catégorie juniors femmes, il est autorisé que l'ordre de déroulement du saut en hauteur et du saut en longueur soit interverti.

Pour les catégories Cadets Cadettes, il est autorisé que l'ordre des concours soit ajusté en fonction des installations et de l'horaire général du championnat des autres épreuves individuelles.

**Pentathlon** : une journée

Minimes Garçons : 50 m haies, hauteur, poids, longueur **ou** perche, 1000 m

Minimes Filles : 50 m haies, poids, hauteur, 1000 m

**Tétrathlon** : une journée :

Benjamins : 50m haies, poids, hauteur, 1000m **ou** perche, poids, 50 m haies, 1000 m

Benjamines : 50m haies, hauteur, poids, 1000m.

## Saison estivale Hommes

Décathlon : Espoirs-Seniors, comprend dix épreuves

1<sup>er</sup> jour : 100m - longueur - poids - hauteur – 400m

2<sup>e</sup> jour : 110m haies - disque - perche - javelot - 1 500m

Décathlon : *Cadets*-Juniors, comprend dix épreuves

1<sup>er</sup> jour : 100m - longueur – *poids ou javelot* - hauteur ou perche – 400 m

2<sup>e</sup> jour : 110m haies - disque – *perche ou hauteur* – javelot ou poids - 1 500m

**Octathlon** : Minimes hommes, comprend huit épreuves,

1<sup>er</sup> jour : 100 m haies, poids, perche, javelot.

2<sup>e</sup> jour : 100 m, hauteur, disque, 1000 m.

**Tétrathlon** : une journée

Benjamins : 50 m haies, disque, longueur, 1000 m

## Saison estivale Femmes

**Décathlon** : **Espoirs-Seniors, comprend dix épreuves**

1<sup>er</sup> jour : 100m - disque - perche - javelot – 400m

2<sup>e</sup> jour : 100m haies - longueur - poids - haut - 1 500m

Heptathlon : Espoirs-Seniors Femmes, comprend sept épreuves

1<sup>er</sup> jour : 100 m haies, hauteur, poids, 200 m.

2<sup>e</sup> jour : longueur, javelot, 800 m.

Heptathlon : Cadettes-Juniors Femmes, comprend sept épreuves

1<sup>er</sup> jour : 100 m haies, hauteur *ou longueur*, poids *ou javelot*, 200 m.

2<sup>e</sup> jour : longueur *ou hauteur*, javelot *ou poids*, 800 m.

Heptathlon : Minimes filles

1<sup>er</sup> jour : 80 m haies, hauteur, poids, 100 m.

2<sup>e</sup> jour : longueur, javelot, 1000 m.

**Tétrathlon** : Benjamines, une journée

50 m haies, hauteur, javelot, 1000 m.

## Triathlons

Il s'agit d'épreuves multiples avec le choix des épreuves et règles spécifiques.

Triathlon : Benjamins et Benjamines

Une course, un saut et un lancer.

Possibilité en saison hivernale : 2 courses (sprint et haies), 1 concours

Triathlon : Minimes Garçons et Filles

- Libre : une course, un saut et un lancer.

- Technique : deux concours, une course.

- Spécial : 1000 m ou marche, un concours, une épreuve libre (si 2<sup>e</sup> épreuve course, elle doit être inférieure à 200 m)

Possibilité en saison hivernale : 2 courses (sprint et haies), 1 concours

## LOGICA

Logiciel permettant la gestion des compétitions stade et hors stade

Mise à jour régulière des acteurs à partir du SIFFA et particulièrement la veille des compétitions

- Extraction des clubs au format LOGICA
- Extraction des licences au format LOGICA
- Extraction des licences Entreprise au format LOGICA
- Extraction des Pass' running au format LOGICA
- Extraction des records au format LOGICA
- Extraction des performances d'engagement (championnat individuel ou meeting)
- Extraction des Officiels au format LOGICA

Préparation de la compétition se fait dans les jours précédents avec les engagements des athlètes dans les diverses disciplines et le jury dans la fonction qu'il doit occuper avec possibilité de modification le jour de la compétition.

## Gestion de la compétition

- Saisie des engagements en fonction du type de compétition : individuelle, par équipe, épreuves combinées ou multiples.
- Edition des engagements (sur papier) pour confirmation des athlètes ou des équipes
- Edition des feuilles de terrain après confirmation des athlètes et contrôle de la réglementation spécifique (séries finales championnats individuels) au type de la compétition.
- Saisie de tous les résultats, en courses : séries, demi-finales et finales de toutes les épreuves, en concours : saisie de l'ensemble des trois ou six essais (avec vent pour chaque essai longueur, triple saut) et classement des performances.
- Dans le cas de concours mixtes, il faut des jeux de résultats séparés pour chaque sexe.
- Envoi des résultats de la compétition sur papier (avec les feuilles de terrain) et fichier format Logica (nxt) aux classeurs pour validation et chargement sur le site SIFFA pour consultation et classement des performances de chacun sur l'ensemble de la France.
- Saisie du jury avec n° de licence, fonction et qualité pour exploitation de l'activité de chacun sur l'ensemble de l'année.

## CONTROLE ANTIDOPAGE

Tout organisateur d'une compétition d'athlétisme en saison estivale et hivernale, qu'elle soit sur stade (plein air ou couvert) ou hors stade (route, cross-country, trail, course nature, etc.), donnant lieu à un classement, doit mettre des locaux adaptés à la disposition du Préleveur et prévoir la présence d'un Délégué Fédéral et d'Escortes formées. L'organisateur s'expose à des sanctions pénales et administratives s'il ne prévoit pas de locaux, ou s'il s'oppose à la réalisation des contrôles.

Le délégué au contrôle antidopage sera en contact avec le comité d'organisation pour s'assurer que les installations adéquates sont disponibles pour la conduite du contrôle antidopage, et en assurer le bon déroulement. Il sera l'interlocuteur privilégié du préleveur qui seul est responsable de tous les problèmes se rapportant au contrôle antidopage.

Tous les Préleveurs ont été formés et agréés par l'AFLD et sont assermentés.

### Organismes de lutte contre le dopage

AMA : Agence Mondiale Antidopage (siège à Montréal)

IAAF : Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme

AEA : Association Européenne d'Athlétisme

AFLD : Agence Française de Lutte contre le Dopage

FFA : Fédération Française d'Athlétisme

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



## Installations et matériel

Le poste de contrôle doit comprendre :

- Une salle d'attente munie de sièges, et dans laquelle les athlètes trouveront une quantité suffisante de boissons variées sous emballage scellé. Cette salle d'attente doit être fermée.
- Deux salles de prélèvement, avec tables, chaises et WC (Hommes et Femmes).

Les délégués désignés au contrôle antidopage doivent s'assurer que les installations sont propres et que tout est en bon état avant le début de la compétition. Le poste de contrôle doit être clairement fléché depuis la sortie de la zone de compétition.

Tout le matériel nécessaire (flacons de prélèvement, gobelets, matériel de scellage, gants) est fourni par le préleveur.

## Procédures précédant le prélèvement

La désignation des athlètes à contrôler se fait :

- Lors des compétitions, sur la base des résultats, ou par tirage au sort, ou de façon nominative.
- En dehors des compétitions, de façon nominative, de manière inopinée, dans n'importe quel lieu.

Un athlète (espoir ou senior) ayant égalé ou battu un record de France doit subir un contrôle antidopage pour que son record soit homologué.

La nomination ou le tirage au sort est sous la responsabilité du préleveur, avec la participation éventuelle du délégué fédéral.

Entre la notification à l'athlète par le délégué ou l'escorte, et l'arrivée au poste de contrôle, l'athlète doit être accompagné par une escorte, licenciée FFA et majeure.

L'athlète doit se munir de tout document permettant son identification (licence, pièce d'identité) et prendre ses affaires.

L'athlète doit rester au poste de contrôle jusqu'à la fin de la procédure. Il ne peut le quitter qu'avec autorisation et accompagné d'une escorte.

L'athlète peut se faire accompagner par une personne de son choix. Les athlètes mineurs (moins de 18 ans) peuvent être accompagnés d'une personne majeure de leur choix. Le refus de cette possibilité doit être mentionné au PV.

Le titulaire de l'autorité parentale pour les athlètes mineurs doit formuler son accord pour la réalisation de contrôles sanguins dans le cadre de la lutte contre le dopage. Toute absence de cette autorisation parentale sera considérée comme un refus à se soumettre aux procédures de contrôle antidopage. Celle-ci entraînera une déclaration et une sanction pour l'athlète comme s'il était déclaré positif au contrôle.





Président : Jo BARON  
Secrétaire Générale : Odile ESKENAZI  
Trésorier Général : Yves BOISSERIE



Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland  
44103 Nantes Cedex 4  
☎ : 02 40 95 17 20  
✉ : [athle.cd44@wanadoo.fr](mailto:athle.cd44@wanadoo.fr)

Site internet : <http://ffa44.free.fr/>  
Président : Jean-Jacques MOREAU  
CSO : Gérard TRICHET  
COTD : Michèle LE PRIELLEC  
CDJ : Guy LANOE



Maison Départementale des Sports, 7 rue  
Pierre de Coubertin - BP 43527  
49136 Les Ponts-de-Cé  
☎ : 02 41 79 49 50  
✉ : [cd49athletisme@orange.fr](mailto:cd49athletisme@orange.fr)  
Site internet : <http://www.athle49.com/>  
Présidente : Michelle JAN  
CSO : Michelle JAN  
COTD : Philippe DULON  
CDJ : Thierry MOREAU



Maison des Sports, 109 avenue Pierre de  
Coubertin - BP 1035 – 53010 Laval  
☎ : 02 43 56 87 00  
✉ : [cdathle53@orange.fr](mailto:cdathle53@orange.fr)

Site internet : <http://comite53.athle.com/>  
Président : Richard DELAUNAY  
CSO : Patrick ORBAN  
COTD : Guy THEARD  
CDJ : Steven PETITPAS

Président CSO : Alain TANCREL  
Président COTR : Patrick TAFFOREAU  
Président CRJ : Xavier COUTEAU  
Référent Jeunes Juges : Guy LANOE  
Président CF : Jacques TUFFIERE



Maison Départementale des Sports, 29  
Boulevard Saint Michel 72000 Le Mans  
☎ : 02 52 19 21 15  
✉ : [cd72athletisme@gmail.com](mailto:cd72athletisme@gmail.com)

Site internet : <http://cd72.athle.org/>  
Président : Marie-Pierre CHEVREAU  
CSO : Julien FOREAU  
COTD : Jean-François CHRETIEN  
CDJ : Emilie PERDEREAU



Maison des Sports, 22 boulevard Aristide  
Briand - 85000 La Roche-sur-Yon  
☎ : 02 51 44 27 16  
✉ : [comite.athle85@maisonsportsvendee.com](mailto:comite.athle85@maisonsportsvendee.com)

Site internet : <http://comitevendee.athle.org/>  
Président : Joël GIRAUD  
CSO : Eric POTIER  
COTD :  
CDJ : Marc NOCQUET





# LIGUE D'ATHLÉTISME DES PAYS DE LA LOIRE

Maison des Sports,  
44 rue Romain Rolland BP 90312  
44103 NANTES CEDEX 4

